

Sciences

et **langue
française**



CONTACTS

Avenir de la Langue Française (ALF)

avenirlf@laposte.net

Défense de la Langue Française (DLF)

dlf.contact@orange.fr

Association Francophonie Avenir (AFRAV)

afrav@aliceadsl.fr

Association COURRIEL

bureau@courriel-languefrancaise.org

Le droit de comprendre (DDC)

marcfavech@aol.com

Cercle Littéraire des Cheminots (CLEC)

m.lelous@orange.fr

Association pour la Sauvegarde et l'Expansion
de la Langue Française (ASSELAF)

saintrob13@yahoo.fr

Pourquoi cette plaquette ?

L'intrusion massive des anglo-américains dans les affaires de la République, consécutive à la catastrophe de la seconde guerre mondiale, n'a pas épargné les pratiques linguistiques : appuyés sur une supériorité écrasante dans la recherche scientifique et ses applications industrielles, les Etats-Unis, secondés par la Grande-Bretagne, ont travaillé méthodiquement à imposer leurs codes, leurs règles, leurs méthodes et leurs produits dans tous les domaines scientifiques. Notre langue, notamment, qui jusqu'alors tenait une place honorable dans l'expression des progrès en ce domaine, en a été progressivement éradiquée : dans les années 80-90, on a recensé 73 articles, études, prises de position dénonçant cet état de fait...

On pourrait attendre du gouvernement de la nation une saine prise de conscience des périls que la perpétuation et la généralisation de ces dérives entraîne à coup sûr : on le sait, une langue n'est pas qu'un instrument de communication, elle reflète l'essence même de la personnalité et du génie national. En 1992, on a pu penser qu'il en était ainsi : la place du français dans la vie de la nation a été constitutionnalisée, en 1994, la loi dite Toubon en a tiré certaines conséquences : son article 11 précise « La langue de l'enseignement, des examens et concours, ainsi que des thèses et mémoires dans les établissements publics et privés d'enseignement est le français ».

Or, voici qu'à l'issue des assises de l'enseignement supérieur et de la recherche, large consultation des parties intéressées à la réforme de notre système universitaire et de recherche, un projet de loi a été élaboré sous la responsabilité de la ministre Mme Fioraso, qui de manière insidieuse rendrait caduc l'article 11 de la loi précitée.

Avenir de la langue française, appuyée par six associations qui travaillent comme elle à la défense et à la promotion de notre langue, a souhaité éditer et diffuser largement un manifeste très argumenté d'un membre de son Conseil d'administration, chercheur scientifique, complété par d'autres documents pertinents.

Son vœu, hors de toute polémique déplacée, est de rappeler à l'opinion et aux décideurs, et particulièrement aux hommes politiques qui ont actuellement la responsabilité de notre destin national, les enjeux énormes et irréversibles de la réforme envisagée.

Avenir de la Langue Française

Paris, avril 2013.

Déclaration de l'Académie des Belles Lettres (2010)

Déclaration rédigée par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres qui rappelle dans quelles conditions le français doit être utilisé dans les manifestations scientifiques qui ont lieu sur le territoire relevant de la législation française :

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres constate une tendance croissante à user exclusivement de la langue anglaise dans les congrès et colloques de certaines sciences humaines organisés en France. Ce comportement est illégal, il est regrettable au regard de la position traditionnelle de la langue française, et il donne un fâcheux exemple aux francophones du monde entier. D'autre part, il est défavorable au progrès de la recherche. En effet, la langue n'est pas neutre : elle convoie inévitablement des formes de pensée, surtout dans le domaine des sciences humaines, où la diversité est une richesse. L'usage exclusif d'une seule langue a pour effet un appauvrissement.

Il importe naturellement que les chercheurs français et francophones participent pleinement à ce qui se fait à l'échelle mondiale. Mais cela n'implique pas qu'ils renoncent à leur langue qui, au contraire, leur facilite la tâche et accroît leur productivité. Il n'est pas difficile de concilier le respect de la langue française et la nécessité de l'intercompréhension. L'Académie appelle à l'observance des règles suivantes, qui découlent de la législation en vigueur :

Le français figure parmi les langues admises dans le programme de chaque rencontre organisée sur le territoire français, et il existe une version ou un résumé en français de tous les documents produits à cette occasion.

Les participants français s'expriment oralement en français et, en cas de nécessité, distribuent ou affichent une traduction ou un résumé de leur communication en anglais ou dans une autre langue.

Les participants non francophones, en cas de nécessité, s'expriment en une autre langue et distribuent ou affichent une traduction ou un résumé en français.

Quant aux publications, l'Académie invite les chercheurs français à s'y exprimer en français, en accompagnant leurs textes, si nécessaire, d'une traduction ou d'un résumé en anglais ou dans une autre langue.

Déclaration de l'Académie française du 21 mars 2013

Le 22 mars 2013

*Déclaration adoptée par les membres de l'Académie française
dans sa séance du jeudi 21 mars 2013*

Le Conseil des ministres a examiné le mercredi 20 mars un projet de loi relatif à l'enseignement supérieur et à la recherche qui contient une disposition propre à dégrader la situation de la langue française dans l'enseignement supérieur.

L'actuel article L123-3II du Code de l'Éducation dispose que la langue de l'enseignement supérieur est le français, sauf deux exceptions justifiées par les nécessités pour l'enseignement des langues étrangères ou pour les enseignements des professeurs étrangers invités.

Le projet de loi ajoute à cet article deux exceptions supplémentaires :

- lorsque les enseignements sont dispensés dans le cadre d'un accord avec une institution étrangère ou internationale ;
- ou dans le cadre de programmes européens.

La première exception est beaucoup trop large. Dans sa rédaction actuelle, elle favoriserait le jumelage entre universités françaises et étrangères et le mécénat international de chambres de commerce ou d'institutions professionnelles en faveur d'universités françaises. Qui peut contester le bien-fondé d'une telle intention ? Mais avons-nous bien mesuré la contrepartie exigée : l'enseignement obligatoire en langue étrangère ?

Ce ne serait plus une exception, mais une suspension du principe général.

Il ne paraît donc ni opportun, ni même possible d'adopter pareille disposition de loi dont la valeur symbolique serait d'autant plus grande qu'elle serait plus vague, et qui inaugurerait de véritables franchises linguistiques dans les universités françaises.

La deuxième exception constitue une menace tout aussi importante pour la situation de la langue française dans l'enseignement supérieur.

Sans nullement méconnaître les nécessités des adaptations et de l'ouverture aux langues étrangères, le principe constitutionnel selon lequel la langue de la République est le français ne doit souffrir, dans le domaine de l'enseignement supérieur, que des exceptions rigoureusement justifiées et précisées, donc limitées.

Tel n'est pas le cas de l'exception mentionnée plus haut.

Lier une exception en faveur des langues étrangères à un programme européen est un contresens et ouvre la porte à des interprétations dangereuses, et pas seulement dans le domaine de l'enseignement. Contrairement au terme « accord », précédemment utilisé, le terme « programme » est tellement général qu'il ne peut fonder à lui seul des dérogations en matière de langue.

Les considérations qui précèdent relèvent d'une application pratique et de bon sens d'un principe fondamental auquel il ne doit être touché qu'avec une grande prudence. La disposition législative envisagée, de caractère général, présente le risque d'être utilisée trop largement et, en dernier ressort, de porter atteinte au principe lui-même.

L'Académie française, fidèle à sa vocation de gardienne de la langue et de son évolution, souhaite attirer l'attention sur les dangers d'une mesure qui se présente comme d'application technique, alors qu'en réalité elle favorise une marginalisation de notre langue. En conséquence, l'Académie française demande instamment au législateur de renoncer à introduire dans la loi une disposition portant atteinte au statut de la langue française dans l'Université.

Un manifeste de grands savants français
pour sauvegarder l'emploi du français dans les sciences

La communication scientifique en français est vitale pour notre avenir

Depuis un an, les chercheurs ont pris l'opinion à témoin de leur inquiétude pour leur avenir et pour celui de la recherche scientifique en France, et demandé des moyens au Gouvernement. Au cours du débat public qui s'est tenu récemment, et dont il est permis d'espérer que la recherche soit revivifiée, de nombreux thèmes ont été abordés, mais il est frappant que l'un d'entre eux ait été tout à fait passé sous silence : la langue de la communication scientifique. Comme si pour tous il dût aller de soi que tout résultat scientifique dût être rendu public uniquement en anglais.

Les chercheurs français se sont si bien adaptés à l'usage général de l'anglais dans la communication scientifique qu'ils n'écrivent presque plus d'articles en français, et emploient très rarement leur langue, même dans les congrès organisés en France. Cet usage, comme toute norme, facilite bien des échanges, mais, parce qu'il est devenu quasiment exclusif, il a aussi des conséquences dommageables. Il incite à publier en fonction des « facteurs d'impact », suscite parfois suivisme et conformisme, et ne permet plus à la recherche française d'être perçue comme un pôle important de création de savoir scientifique. L'utilisation exclusive d'une langue étrangère sépare en outre les chercheurs scientifiques de l'ensemble de leurs concitoyens qui pourtant les rémunèrent et les équipent, et décourage les pays de la Francophonie de continuer à pratiquer le français. Dès à présent, il est devenu presque impossible d'accéder en français à la connaissance scientifique et technique récente, et cette tendance s'accroît, aggravée par un effet de mode. La compétence en anglais est devenue un moyen de discrimination sociale. Les Français perdent ainsi peu à peu l'habitude de discuter entre eux, perte qui ne peut que réduire la créativité scientifique et technique, donc l'innovation industrielle, et même la créativité artistique. La science est en effet la base de toute

l'activité économique moderne, et la rationalité scientifique se répand désormais dans toutes les formes de pensée. En réduisant volontairement l'usage de leur langue, les chercheurs français, et leurs autorités de tutelle qui les y encouragent, exercent donc une action politique pour laquelle ils n'ont pas été mandatés, et qui est pragmatique à court terme mais défavorable à long terme à leur propre pays.

Une expression scientifique en langue française est pourtant nécessaire pour que la jeunesse garde le goût des sciences et assure l'avenir, puisque l'éducation est désormais la meilleure ressource d'un peuple. Elle est, par conséquent, nécessaire pour financer la recherche à l'avenir. Elle est enfin indispensable pour permettre le contact de tous les citoyens qui le désirent avec une connaissance scientifique authentique, essentielle pour la vitalité intellectuelle de notre pays et des pays d'expression française. En clarté d'esprit et en prospérité générale, les chercheurs gagneraient certainement à employer aussi la langue de la République, sans pour autant réduire leurs communications en langue anglaise.

L'usage de l'anglais dans la recherche est un fait incontestable, mais l'exclusivité consentie à l'anglais en France nuit à la position internationale de la France, ébranle sa cohésion sociale et affaiblit sa vitalité intellectuelle.

Il faut donc que la question de la langue de la communication scientifique soit au moins posée : faut-il bannir le français de la science, ou faut-il maintenir, à côté de la communication en anglais, une communication scientifique en français, dûment considérée dans les évaluations des carrières des chercheurs ?

L'enjeu est tout simplement le maintien en France d'une véritable vie de l'esprit, qui est aussi la source de la prospérité et de la liberté.

Manifeste rédigé en décembre 2004
et soutenu par les associations :

Avenir de la langue française,
le Droit de comprendre,

Défense de la langue française,

à l'initiative de notre administrateur
Christian Darlot.

ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LANGUES VIVANTES

19, rue de la Glacière, 75013 Paris

Tél. 01 47 07 94 82

Courriel : aplv.lm@gmail.com

Site : <http://www.aplv-languesmodernes.org>

Copyright © APLV-Langues Modernes www.aplv-languesmodernes.org

L'enseignement et la recherche doivent continuer de se faire en français dans les universités francophones

Par Pierre Frath, Professeur de linguistique anglaise et de didactique du plurilinguisme à l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA). Directeur de la Maison des Langues. Directeur-adjoint du CIRLEP, un des groupes de recherche de l'URCA.

Site personnel : <http://www.res-per-nomen.org>

Le Monde Magazine a publié le 13 novembre 2010 un article de Laurent Carpentier sous le titre « Dans les facs, va-t-on passer au tout-anglais ? ». Il est tout à fait caractéristique de cette attitude panurgique en faveur du tout-anglais très répandue dans les universités françaises. Or ce parti-pris présente des inconvénients majeurs, peut-être même néfastes, pour la recherche et l'enseignement. J'ai envoyé le texte qui suit au rédacteur en chef du *Monde* sous la forme de deux petits articles, dans l'espoir d'alimenter la discussion. Las ! On ne m'en accusa même pas réception.

1. Enseigner en français

L'article de Laurent Carpentier contient les poncifs et les mauvais arguments habituellement avancés : classement de Shanghai, internationalisation des universités, compétition entre les universités pour attirer les meilleurs étudiants (forcément anglophones), disparition du français dans les publications scientifiques, etc. Le tout est accompagné de dénégations quant aux dangers du tout-anglais pour les autres langues et de commisération pour les défenseurs du français, qui mènent un combat d'arrière-garde.

Je vais essayer de remettre quelques pendules à l'heure.

Le classement de Shanghai

Tout a été dit contre le classement de Shanghai, qui continue d'obnubiler les universités alors qu'elles devraient l'ignorer totalement, et cela pour trois raisons essentielles :

- 1) tout classement génère mécaniquement l'échec : en admettant que toutes les universités soient bonnes, elles seraient malgré tout dispersées dans le classement ;
- 2) les critères sont biaisés en faveur des universités anglo-saxonnes, et
- 3) ces critères génèrent le conformisme et l'alignement sur les pratiques américaines, pas forcément les meilleures.

Internationalisation des universités et attractivité

Rappelons ensuite un fait : l'internationalisation des universités n'est pas liée à l'anglais. Il y a environ 270 000 étudiants étrangers en France, soit de l'ordre de 13 % du nombre total en moyenne, avec localement des pourcentages très élevés. Ces chiffres placent la France juste derrière les États-Unis et la Grande-Bretagne, c'est-à-dire bien loin devant les universités scandinaves ou asiatiques qui proposent des cursus « internationaux » en anglais, et avec lesquelles nous serions en compétition, d'après les partisans du tout-anglais. Si compétition il y a, nous l'avons gagnée. On ne voit pas dès lors à quoi servirait un passage à l'anglais ; tout au plus risquerions-nous de décourager et de perdre ces centaines de milliers d'étudiants francophones désireux de venir étudier en France, sans être sûrs d'attirer un nombre équivalents d'anglophones.

Enseigner l'anglais ou le français aux étudiants étrangers ?

Pour rendre les universités attractives, il y a mieux à faire que de passer au tout-anglais. On pourrait commencer par améliorer l'accueil administratif des étudiants, pas toujours très sympathique ni très efficace, et leur proposer des cours de français langue étrangère correspondant à leur niveau et à leurs besoins. Cela vaudrait mieux que de se mettre dans l'obligation de leur donner des cours d'anglais. Car en cas de passage à l'anglais, il ne faudrait pas s'attendre à un afflux massif d'anglophones natifs, auxquels on n'aurait pas besoin d'enseigner la langue. Les étudiants qui viendraient étudier en France seraient pour l'essentiel des non-natifs, et pas forcément les meilleurs en anglais, qui préfèreraient les pays anglophones. Les universités seraient vite confrontées à la nécessité de mettre en place des cours d'anglais pour ces étudiants-là. Cela signifie des coûts supplémentaires qui ne pourraient pas être compensés par les frais d'inscription universitaires, parmi les plus bas du monde. Sauf évidemment si les universités françaises devenaient payantes comme au Royaume-Uni et aux États-Unis. Mais dans ce cas, nous serions effectivement en compétition avec les pays anglo-

phones, une compétition que nous perdrons, car les étudiants étrangers préféreront sûrement l'original à la copie.

Qualité de l'enseignement en baisse

Il se pose aussi la question de la qualité de l'enseignement. Certaines études ont montré que les formations internationales, c'est-à-dire en anglais, sont moins bonnes que celles qui sont faites dans la langue des étudiants¹. On comprend aisément pourquoi : aux difficultés linguistiques des étudiants il faut ajouter celles des enseignants non-natifs qui seront tentés de sur-préparer leurs cours par écrit et de les lire au lieu de les adapter à leur auditoire. La qualité de l'enseignement en pâtira. Les universités seront alors tentées de recruter des natifs plutôt que des francophones, même moins qualifiés ce qui aura des effets désastreux sur l'emploi des jeunes docteurs.

Le français n'est pas condamné

Derrière ce militantisme pro-anglais des universités, il y a le préjugé très répandu que le français est condamné. Mais il ne l'est que si nous continuons dans cette voie, et il est encore largement temps de redresser la barre. Si l'enseignement du français a perdu du terrain dans des bastions tels que la Roumanie, l'Italie ou l'Espagne, il est en expansion dans des zones où il était presque inexistant auparavant : Chine, Corée, Japon, Afrique anglophone, etc. Les raisons de ce nouvel intérêt sont diverses et variées, mais l'une d'entre elles est clairement le désir de venir étudier en France. Si les universités françaises adoptent le toutanglais, les jeunes étrangers ne verront plus guère l'intérêt d'apprendre notre langue. Ce sera la fin de l'enseignement du français dans le monde, et à terme, la fin de la francophonie et le repli de notre pays sur une conception folklorique de sa culture, sans ambition universelle.

Le rayonnement d'une culture est dans le regard des autres. À tort ou à raison, la France est encore perçue comme une force culturelle et politique libre et indépendante, avec sa légitimité propre, et elle est ressentie comme une solution de rechange. L'abandon de sa langue dans l'enseignement supérieur donnera le signal qu'elle aura cessé de se considérer comme telle. Ce serait, n'ayons pas peur des mots, une catastrophe à la fois pour nous, qui aurons perdu une identité sans être sûrs d'en gagner une autre, et pour les autres peuples, qui auront perdu une possibilité de choix. Les anglo-saxons eux-mêmes regretteront un challenger respecté et amical.

Perte de domaines

Last but not least, la langue française serait irrémédiablement affaiblie. Je précise tout de suite que je ne parle pas ici des emprunts à l'anglais. Une langue qui n'emprunte

pas est une langue morte. La langue anglaise elle-même n'hésite jamais à faire des emprunts, et elle l'a fait tout au long de sa riche histoire, notamment à partir du français, au point qu'on considère que la moitié de son lexique est d'origine française ou franco-latine, comme *chase* (chasser), *bar* (de la barre qui court le long du comptoir), *mail* (la malle, dans le sens de courrier), ou *informatics* (du mot français « informatique »).

Le vrai problème est celui de la perte de domaines. Ce n'est pas encore très visible à l'heure actuelle parce que la plupart des chercheurs font leur recherche en français, enseignent en français, et écrivent en français. Quand le moment est venu de publier, ils traduisent ou adaptent leurs textes en anglais, souvent avec peine. L'anglais vient ainsi par surcroît. Cependant, si leurs compétences linguistiques s'amélioraient et si l'enseignement était fait en anglais, alors il est à craindre que les terminologies françaises ne soient plus transmises aux jeunes générations, qui se retrouveraient rapidement dans l'incapacité de parler de leurs connaissances dans leur langue maternelle.

Quand une langue en arrive à cette situation, c'est le début de la fin. C'est le cas du suédois, qui sera sans doute la première langue nationale européenne à perdre son statut de langue universelle, c'est-à-dire capable de tout exprimer. Les études se font en anglais depuis très longtemps en Suède, et les Suédois commencent à s'inquiéter, si l'on en croit le **Sydsvenska Dagbladet du mercredi 19 mars 2008** :

« Le statut de la langue suédoise n'est plus aussi évident que dans le passé. Dans certains milieux, notamment chez les personnes avec un haut niveau de formation technique, médicale et scientifique, le suédois a été quasiment remplacé par l'anglais. C'est ce qu'on appelle une perte de domaine. Les défenseurs de la langue redoutent que le suédois subisse, au cours des prochaines années, un recul similaire dans d'autres secteurs du monde du travail et de la politique. »²

Si rien n'est fait, le suédois rejoindra le camp des langues non universelles, tel le finnois, devenu langue nationale en Finlande en 1863 seulement, à égalité avec le suédois. Un spécialiste finlandais en physique, en informatique ou en philosophie écrit en anglais là où autrefois il aurait écrit en suédois ou en allemand, et la domination de l'anglais ne le gêne pas. Le finnois n'a jamais été une langue universelle. Il a en revanche une tradition littéraire et artistique de plus de 500 ans.

Nécessité d'un débat

D'autres langues sont sur la même voie autodestructrice, par exemple le norvégien, le danois, le néerlandais et même l'allemand. Est-ce là le sort que nous souhaitons pour notre langue et notre culture ? Il me semble qu'il y a là au moins matière à débat. **On ne peut pas laisser les présidents d'universités et les directeurs de grandes écoles prendre des décisions lourdes de conséquences dont ils ne sont pas même**

conscients, sans un large débat démocratique où tous les tenants et les aboutissants auront été clairement exposés et discutés. Pour l'instant ce débat n'a lieu ni à l'Université, où les décideurs croient être à la pointe du progrès en favorisant l'anglais, ni au niveau des politiques, entièrement inconscients des enjeux, ni dans les médias, qui ne traitent que des problèmes apparents³.

Conformisme, esprit de Munich, et école de classe

Il reste à comprendre pourquoi sont prises toutes ces décisions en faveur de l'anglais. Il y a plusieurs raisons. Deux d'entre elles ont déjà été mentionnées : le sentiment munichois que le français n'a pas d'avenir, et le conformisme « moderniste » des décideurs. Il y a en a une autre, assez diffuse et non exprimée, le désir de créer des filières d'élite sélectives. Car en réalité, quand on avance l'argument qu'il faudrait créer des cursus en anglais pour attirer des étudiants étrangers, on veut en fait surtout créer des niches qui pourront accueillir les enfants dont les familles auront eu la prévoyance et les moyens de leur financer une bonne formation en anglais, notamment par le biais de séjours à l'étranger. De telles filières assécheront le financement des universités traditionnelles. On en a un bon exemple à Reims, où la Région a financé à hauteur de 90 millions d'euros la création de Sciences Po entièrement en anglais. Le résultat pour l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA) est une diminution très nette des financements locaux. Elle accueille pourtant 22 000 étudiants, la plupart provenant du bassin local, à comparer aux quelques centaines de Sciences Po, qui viennent de partout. La tentation sera forte, et elle l'est déjà, pour l'URCA de créer à son tour des filières en anglais pour continuer de bénéficier de la manne publique.

Cette première génération « d'élite » voudra naturellement transmettre ses privilèges à ses enfants. On verra alors se mettre en place des écoles primaires et secondaires sélectives entièrement en anglais, comme cela se pratique déjà dans nombre de pays. On aura alors clairement une société à deux niveaux :

aux uns les formations d'élite en anglais qui déboucheront sur des carrières prestigieuses ; aux autres des formations au rabais dans un français appauvri qui les mèneront vers les tâches subalternes. Notons que des situations de ce type existent au profit du français dans de nombreux pays, où les élites locales envoient leurs enfants dans les lycées français.

L'introduction de l'anglais à l'université n'est pas une simple réponse technique à la globalisation. Elle est chargée idéologiquement, politiquement et culturellement. Il y va de l'avenir du pays, de sa langue et de sa culture, de sa place dans le monde, du type de société que nous voulons. On ne peut pas simplement laisser agir l'air du temps et les egoïsmes de classe. Il faut absolument un débat démocratique.

Où en est-on ailleurs ?

La situation n'est pas meilleure dans d'autres pays, par exemple en Allemagne, où le *Deutscher Akademischer Austauschdienst* (DAAD), le Service universitaire allemand d'échanges, vend désormais des études en anglais. Le problème est que les coûts de ces cursus sont si élevés qu'ils se font au détriment des filières en allemand⁴. On s'inquiète aussi dans d'autres pays, par exemple en Suisse. À Zurich, à l'*Eidgenössische Technische Hochschule* (une université technologique), sur 29 masters, 19 sont intégralement en anglais et les 10 autres en anglais et en allemand⁵. Pourquoi ? se demandent certains, pour l'instant en minorité. Sans un sursaut de simple bon sens, les universités européennes ne seront plus que des succursales où l'on enseignera une sous-culture anglo-saxonne coupée de l'histoire et des langues qui ont forgé notre continent, une pâle copie du modèle américain, sans aucune attractivité réelle.

2. Faire de la recherche en français

L'anglais, *lingua franca* du monde moderne

La recherche française et celle d'autres pays publient essentiellement en anglais. Il y a de puissantes raisons à cela. La plus importante est certainement que l'anglais soit devenu la *lingua franca* de la science. Il est très pratique d'avoir accès à toutes les publications dans une langue que tout le monde comprend ; la communication se fait assez aisément lors des colloques internationaux ; et les échanges de professeurs et d'étudiants en sont facilités.

Mais il y a d'autres causes à l'oeuvre que les avantages pratiques d'une *lingua franca*. Je vais essayer d'en cerner quelques-unes, avant de voir les conséquences néfastes de l'hégémonie de l'anglais et de proposer des solutions.

Carrière, lectorat et désir de soumission

La première de ces causes est l'intérêt personnel du chercheur en termes de carrière. Les revues anglo-américaines étant les plus prestigieuses, elles sont plus gratifiantes pour le chercheur qui parvient à y faire publier un article. La conséquence est que publier en français est perçu comme un manque d'ambition, comme la reconnaissance d'une infériorité. Une deuxième cause, assez légitime celle-là, est le désir d'augmenter son lectorat : publier en anglais donne accès à un public plus vaste que celui des francophones. Une troisième est plutôt d'ordre anthropologique : c'est la croyance en la supériorité d'autres peuples et le désir collectif de se soumettre à leur leadership. C'est ainsi que la France a longtemps donné le ton parmi les élites européennes et que l'Union Soviétique a un temps été le paradis sur terre des communistes. À l'heure

actuelle, c'est l'Amérique qui domine la planète aussi bien par sa culture populaire que dans les arts et les sciences. Pour les Français, cela signifie quitter le centre pour se contenter de la périphérie. Ce changement est ressenti comme une déchéance, ce qui peut produire deux attitudes opposées. L'une est le repli identitaire ; l'autre est paradoxalement l'autodénigrement et l'abandon militant du français, une attitude fréquente parmi les élites politiques, intellectuelles et culturelles du pays, et notamment dans les universités.

Domination des chercheurs anglophones

La domination d'une culture signifie une moindre influence des autres. La situation est peut-être moins grave en mathématiques, dans certains domaines techniques et dans des sciences comme la physique ou la chimie. On peut en effet penser que ces domaines sont assez indépendants des cultures, que ce qui compte c'est la vérité scientifique et que par conséquent les avantages d'une *lingua franca* en termes de dimensions du lectorat l'emportent sur l'inconvénient d'avoir à écrire en anglais. Cela se discute, mais c'est le point de vue le plus couramment accepté. Le cas des Sciences Humaines est plus problématique, ainsi qu'il sera vu plus loin.

En tout état de cause, tout chercheur non-anglophone natif a fait la cruelle expérience de voir ses articles rejetés pour mauvaise qualité de l'anglais, ce qui donne un avantage écrasant aux natifs : à qualité égale, un article écrit par un anglophone aura plus de chances d'être publié qu'un article écrit par un non natif.

Il en résulte une domination certaine des chercheurs anglophones. Pour essayer de pallier ces difficultés et aider les chercheurs étrangers à publier en anglais, les responsables de publications anglophones publient volontiers des manuels d'aide à l'écriture. Cela part d'un bon sentiment, mais produit un formatage de l'écriture, et donc de la pensée. Tout cela a abouti, en France et ailleurs, à un affaiblissement considérable de certains domaines, désormais dominés par une tradition américaine souvent discutable, mais de moins en moins discutée. C'est le cas de certaines branches de la linguistique, de la philosophie, de la psychologie, et dans d'autres disciplines encore.

Le phénomène est aggravé par une certaine insularité des anglophones en général, héritée d'une tradition britannique qui remonte au Moyen-Âge, et qui s'accompagne volontiers d'un robuste, quoique courtois sentiment de supériorité. Un coup d'oeil à une bibliographie anglophone, surtout dans les Lettres et les Sciences Humaines, montre de manière évidente que les chercheurs anglophones lisent peu d'auteurs étrangers, mêmes publiés en anglais.

Or, notamment dans les Lettres et les Sciences Humaines, les points de vue anglophones ne sont ni les seuls, ni forcément les meilleurs. Jusqu'ici, les autres traditions

pouvaient se développer dans leurs propres langues, et si elles parvenaient à de meilleurs résultats finissaient par s'imposer malgré les barrières linguistiques. Aujourd'hui, elles ont du mal à se développer de manière autonome, en se fondant sur leur génie propre. Car tout article écrit en anglais devra faire la part belle aux auteurs anglo-saxons pour avoir une chance d'être sélectionné pour publication. L'inverse n'est plus vrai : un chercheur anglo-saxon n'a plus besoin de citer des auteurs étrangers, et s'il le fait, c'est par un choix purement personnel.

Baisse du niveau de la recherche

Toute doctrine a besoin d'une critique extérieure, d'une confrontation avec d'autres points de vue capables de la mettre devant ses contradictions internes et de pointer son éventuelle inadéquation aux faits. Malheureusement, la moindre audience des traditions non-anglophones alliée au provincialisme des anglo-saxons empêche la critique de se faire entendre. Il en résultera nécessairement une baisse générale du niveau de la recherche, une moindre créativité et un développement du conformisme et de la scolastique.

Ces maux sont inhérents à la vie universitaire, certes, mais jusqu'ici une tradition complètement sclérosée finissait par être balayée par d'autres exprimées dans d'autres langues. Que se passera-t-il quant la recherche du monde entier ne sera plus qu'une seule et même scolastique ?

Rapports de force et sociologie de la recherche

Il y a une autre cause à l'hégémonie de l'anglais, à caractère sociologique. Il existe une certaine honte chez beaucoup de chercheurs à ne pas maîtriser la langue de Shakespeare, alimentée par le sentiment diffus que le refus d'écrire en anglais ne sert qu'à cacher un faible niveau en recherche. Cette suspicion est exploitée par des chercheurs qui maîtrisent bien la langue anglaise et qui se servent de cette aisance pour s'imposer auprès de leurs pairs. C'est pourquoi les décisions de tenir les colloques en anglais, de cesser de publier en français, ou d'imposer l'anglais dans la rédaction des projets sont en fait toujours au cœur d'enjeux de pouvoir et de prestige. Le phénomène est analogue à celui qui a eu lieu dans les entreprises, où les actuels cadres quadragénaires ont pris le pouvoir en ringardisant leurs aînés pour leur incompetence en anglais.

Nécessité d'une politique linguistique intelligente

En somme, toutes les causes de la domination de l'anglais dans la recherche sont endémiques : elles ne sont aucunement liées à je-ne-sais quel complot anglo-saxon contre le français ou d'autres langues. Bien sûr, les anglophones sauront tirer parti de leur domination linguistique, mais ils n'agissent pas particulièrement pour l'impo-

ser. Au contraire, il y a une réelle inquiétude chez nos collègues anglophones face à la diminution du rôle du français, de l'allemand et d'autres langues dans la recherche car ils savent fort bien que tout cela aboutira à une perte sèche pour tout le monde. Les solutions ne consistent dès lors pas à mener contre les anglo-saxons une guerre ridicule, inefficace et injuste, mais à lutter ici-même contre le conformisme des décisions.

Une future politique linguistique universitaire devrait pour le moins imposer le français comme langue de l'enseignement, langue des colloques et des projets, et langue des publications. Le premier point a été développé ci-dessus. Quant aux colloques tenus en France, ils devraient évidemment avoir le français pour langue officielle, soit comme langue unique, soit à égalité avec d'autres langues. Il est regrettable de voir des colloques franco-français (ou franco-européens) entièrement en anglais, et où bien souvent ce sont les anglophones natifs qui occupent seuls ou en majorité les positions de conférenciers invités, comme si la bonne parole ne pouvait venir que des pays anglophones. C'est une situation néocoloniale. Les partisans du tout-anglais devraient relire *Le portrait du colonisé*, d'Albert Memmi : ils y trouveraient des explications anthropologiques à leurs préférences linguistiques.

Politique éditoriale

Il reste la question cruciale des publications. Il est sûr que la recherche française ne peut pas cesser de publier en anglais. Mais pourquoi éliminer de manière militante les revues en français qui subsistent encore ? Il faudrait que se maintiennent dans tous les domaines une culture de l'écriture en français, car on n'écrit bien que dans sa langue. Ludwig Wittgenstein a fait toute sa carrière à Cambridge, où il enseignait en anglais. Ses œuvres maîtresses ont en revanche été écrites en allemand. Il faudrait imposer par un acte politique l'existence dans tous les domaines d'une ou plusieurs revues en français de qualité. Elles pourraient bien évidemment accueillir des textes dans d'autres langues, mais elles auraient pour vocation de publier des points de vue locaux sans référence obligée à des points de vue anglophones, ce qui garantirait une certaine diversité dans les approches, surtout si d'autres grandes langues faisaient de même. Tous les chercheurs seraient ainsi contraints de lire dans un certain nombre de langues, ce qui ne pourrait être qu'à l'avantage de la recherche en général. On ne publierait en anglais que dans un second temps, dans des publications pas nécessairement dirigées par des natifs, par exemple européennes, afin de garantir une certaine diversité dans le choix des articles, qui fait souvent défaut dans les publications anglophones, pas exemptes de copinage. Cela voudrait dire une inversion de la tendance actuelle et la mise en place d'une véritable politique de publications scientifiques. À l'heure actuelle, les revues françaises dans nombre de domaines sont confectionnées par des bénévoles sur leur temps libre, avec des bouts de ficelle, des tirages réduits, et peu d'aide à la diffusion. Il est remarquable

qu'elles continuent généralement d'être de qualité. Le modèle à prendre est celui d'*Oxford University Press* ou de *Cambridge University Press*, qui diffusent dans les universités du monde entier des articles dans tous les domaines, et pas seulement en anglais. Par exemple, une revue comme *Journal of French Language Studies* (CUP) diffuse partout des textes de linguistique écrits en français ou en anglais.

Pour finir, une petite anecdote. Une linguiste danoise spécialisée dans l'étude de la langue allemande m'a fait récemment part de son désespoir. La dernière revue de linguistique allemande publiée en Allemagne venait de passer avec armes et bagages à l'anglais. Comme aucune revue danoise de linguistique ne publie plus ni en danois ni en allemand depuis longtemps, et comme sa connaissance de l'anglais est trop limitée pour écrire correctement dans cette langue, elle se retrouve soudain sans débouchés pour son travail. Or à l'époque du *Cercle de Linguistique de Copenhague*, fondé Louis Hjelmslev en 1931, la linguistique danoise était très influente dans le monde entier. Les auteurs danois écrivaient certes souvent en français ou en anglais, mais la plupart des publications se faisait en danois. Qui va désormais s'intéresser à une linguistique danoise de l'allemand entièrement en anglais ?

Il y a mieux à faire que d'obéir au conformisme ambiant et de courir tous ensemble à notre perte comme des lemmings.

1. Voir Claude Truchot dans « L'enseignement supérieur en anglais véhiculaire : la qualité en question », sur le site <http://www.diploweb.com/L-enseignement-superieur-en.html>.

2. Voir http://plurilinguisme.europe-avenir.com/index.php?option=com_content&task=view&id=1162&Itemid=43

3. Il se fait essentiellement dans la sphère associative, par exemple à l'Observatoire Européen du Plurilinguisme, <http://www.observatoireplurilinguisme.eu/>. Également à l'Association des Professeurs de Langues vivantes, <http://www.aplv-languesmodernes.org/>

4. Voir Schneider-Mizony Odile (2006) « L'anglicisation de l'enseignement supérieur en Allemagne et ses discours de justification », Nancy : *Les nouveaux cahiers d'allemand*, pp. 331-347.

5. Patrick Imhasly, "Streit um die Unterrichtssprache", *Neue Zürcher Zeitung*, 26. September 2010.

Rédaction : Christian DARLOT,
avec le concours de Pierre DEMERS, Charles DURAND,
Denis GRIESMAR, Jean-Daniel THÉRON, et
Matthieu VARNIER

Communication et enseignement scientifiques en langue française

Nécessité d'une politique linguistique de la recherche

Mémoire au Ministère de la Recherche
et de l'Enseignement Supérieur

1. Urgence d'agir

Depuis plus de vingt années, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche soutient les initiatives d'enseigner en langue anglaise prises par les établissements d'enseignement supérieur français. Depuis 2007, le Gouvernement et le Ministère promeuvent l'abandon du français dans l'enseignement, et cette volonté est à présent devenue explicite dans le projet de loi Fioraso sur les universités, qui supprime toute restriction à l'usage des langues étrangères, en introduisant tant d'exceptions à la loi du 4 août 1994 sur l'emploi de la langue française – dite Loi Toubon – qu'elle abroge celle-ci en fait.

Cette volonté du Gouvernement français de faire dépérir la langue de la France s'inscrit dans le projet d'abroger les souverainetés des nations, et de subordonner les États d'Europe à l'Union européenne, elle-même vouée à se fondre dans une Union transatlantique. En même temps que ce projet de nivellement politique est ouvertement mis en œuvre, le droit social est réduit et la récession économique organisée, officiellement dans le but de rétablir la prospérité des institutions financières et d'augmenter la compétitivité de l'économie française dans la rivalité économique due au libre-échange absolu, supposé définitif.

Or les Gouvernements successifs n'ont jamais été mandatés par le Peuple, seul Souverain, pour substituer une langue étrangère à la langue nationale. Pas davantage

n'ont-ils reçu pour mission de soumettre l'enseignement public à la rivalité commerciale, ni d'accroître les inégalités sociales, ni d'effacer la culture française, ni de supprimer l'influence française sur la marche du monde.

Nocifs pour la société française et pour les sociétés de tous les pays de langue française, les projets d'anglicisation générale doivent donc être abandonnés, et les abus déjà existants supprimés.

Soumis chez eux, au même moment, aux mêmes pressions, exercées par les mêmes puissances politiques, que les Français en France, les Québécois ont rédigé de leur côté un mémoire qu'ils ont adressé à leurs autorités nationales et à leurs médias. Les associations du Québec et de France sont depuis des années en liaison constante, partagent les mêmes analyses et proposent les mêmes projets de politique de promotion du français dans les sciences. La LISULF et les associations françaises avaient projeté de publier une brochure commune, pour tous les publics francophones. Mais l'urgence du calendrier politique, imposée en France par le débat parlementaire sur le projet de loi "Fioraso", contraint les associations françaises à publier au plus tôt le mémoire français. Le mémoire québécois sera diffusé dès que sa version définitive sera prête.

2. Situation présente ; ses conséquences

2.1. Publications scientifiques

Le monopole de l'anglais dans la communication scientifique est récent. Il s'est progressivement établi après les trente années de guerre et de crise du XX^e siècle, de 1914 à 1945, au cours desquelles les pays anglo-saxons, protégés par la mer et l'océan et ayant souffert proportionnellement de bien moindres pertes humaines que les autres belligérants, avaient développé leur activité scientifique. Au contraire l'élite intellectuelle française avait été gravement diminuée. Après le déclassement de l'allemand comme langue de communication internationale, les revues scientifiques étrangères étaient surtout rédigées en anglais. Toutefois des revues scientifiques en français durèrent jusqu'au début des années 80, lorsqu'elles furent sabordées par décision des autorités académiques françaises.

Ce monopole a été accepté par les chercheurs français. Publier dans des revues étrangères fut considéré comme une preuve de qualité des travaux effectués. Puisqu'ils étaient appréciés hors du cercle des spécialistes français, ces travaux échappaient au soupçon de connivence d'école. Par ailleurs, l'anglais des articles scientifiques, dont plus de la moitié du vocabulaire est d'origine française ou latine, paraissait réaliser le rêve d'un code d'échange objectif, universel et apolitique, affranchissant la pensée

scientifique des influences culturelles nationales. En même temps, l'idéologie atlantiste d'intégration européenne répandait parmi les gens instruits la mode de dénigrer tout ce qui pouvait freiner l'uniformisation des pays d'Europe, au premier chef la diversité des langues. La méconnaissance complète des relations internationales et sociales par les universitaires français, leur ignorance des rapports de pouvoir hors du cercle de leurs rivalités, leur admiration de la puissance, l'entraînement mimétique enfin, qui les emporte si souvent, les firent s'empressement employer une langue étrangère.

L'ensemble des habitudes qui furent alors adoptées a sa cohérence et son efficacité. La procédure de validation des articles scientifiques par des comités de lecture anonymes assure, si elle est impartiale, la qualité globale des publications. La spécialisation de chaque chercheur et la prolifération des publications ne permettent pas de se sentir compétent hors d'un champ très étroit, mais être sollicité pour expertiser un article suscite le sentiment valorisant d'appartenir à un ensemble mondial de spécialistes. Aux membres des jurys de thèse ou de concours de recrutement, la validation des articles par des experts donne la garantie rassurante de pouvoir fonder leur décision sur les travaux publiés des candidats. Cet effacement du jugement personnel derrière celui d'experts inconnus manifeste une modestie louable, mais qui n'incite ni à l'effort intellectuel ni à l'exercice d'une responsabilité. L'opinion de membres de jurys se fonde parfois ainsi seulement sur des rapports, sans qu'ils aient lu eux-mêmes les articles. En conséquence de ces habitudes, la validation des résultats scientifiques, le recrutement et la promotion des chercheurs, l'attribution des crédits qui déterminent l'avenir des programmes de recherche, tout cela dépend de procédures fixées par des revues anglo-saxonnes dont les membres des comités éditoriaux sont pour la plupart de culture étasunienne.

Depuis une vingtaine d'années les relations internationales ont évolué, et les moyens de diffusion scientifique ont été en même temps bouleversés :

■ Le monopole de l'anglais a biaisé l'évaluation en faveur des anglophones et suscité quelques scandales, bientôt étouffés lorsque l'accaparement des résultats apparaissait au grand jour. L'anglais est certes la principale langue de communication mondiale, mais elle est dans le monde entier, et pas seulement dans l'Union européenne, la langue de la rivalité et de la concurrence beaucoup plus qu'une langue de coopération. Or la rétention d'information, indissociable de la concurrence, est incompatible avec le service désintéressé de la connaissance.

■ La rivalité a été systématiquement organisée entre les universités, comme elle a été attisée entre les pays et dans le même but : agrandir l'aire de prélèvement des institutions financières en contraignant les personnes et les institutions à s'endetter et à fournir ainsi des rentes aux prêteurs. À cette fin la mode de la bibliométrie a été lancée,

et a transformé l'évaluation par les pairs en jeu de rôle dans des confréries de la courte échelle. L'évaluation des articles, des chercheurs et des laboratoires au moyen d'indices chiffrés a rendu l'appréciation routinière et la prospective myope. Le décompte de points remplace le débat d'idées. Or le moteur électrique n'a pas été inventé en perfectionnant la machine à vapeur. La généralisation du financement par projets, en aggravant ces vices, risque donc de stériliser pour longtemps la recherche.

■ Les revues scientifiques en anglais sont devenues pour les maisons d'édition des entreprises avant tout commerciales. Les coûts d'abonnement qu'elles imposent aux institutions universitaires sont si élevés qu'ils ont suscité des protestations même dans les pays anglo-saxons.

■ En sciences comme dans tous les domaines, la diffusion de la connaissance par Internet bouleverse l'édition en réduisant les coûts de fabrication et en permettant une diffusion illimitée presque gratuite.

Ces changements entraînent à présent la refonte du système de validation de la connaissance scientifique qui a prévalu pendant un demi-siècle. C'est donc le moment de s'interroger sur les moyens de rendre l'information scientifique accessible à tous.

2.1.1. Les trois publics des publications scientifiques

Les chercheurs scientifiques français destinent leurs publications, écrites ou orales, à trois publics :

- a. Les autres chercheurs scientifiques, actifs en majorité dans des pays étrangers, développés ;
- b. Les chercheurs et les étudiants de France et des pays de la Francophonie ;
- c. L'ensemble des habitants des pays de langue française.

À présent, la communication envers le premier public est faite uniquement en langue anglaise. Envers les deux autres publics, elle a presque disparu. Cette carence nuit à la pensée et à la cohésion sociale, en France même et dans les pays d'expression française.

Une politique linguistique de la communication scientifique est donc nécessaire et urgente.

2.1.1.1. Communication destinée à la majorité des pays développés

Les chercheurs français communiquent en anglais dans leurs relations avec les pays anglophones et avec presque tous les pays développés ; il est devenu très rare qu'un chercheur français emploie le français dans un congrès international. Même dans les très nombreux congrès qui se tiennent en France, les organisateurs - qui sont le plus

souvent français eux-mêmes - empêchent presque toujours l'usage de toute autre langue que l'anglais. Ainsi devenu quasiment exclusif, l'usage de l'anglais non seulement ne permet plus à la recherche française d'être perçue comme un pôle important de création de savoir scientifique, mais il réduit les liens intellectuels entre chercheurs de langue française.

2.1.1.2. Communication destinée aux pays francophones

Langue de la France, le français est aussi langue officielle ou d'enseignement dans de nombreux pays, et l'une des langues officielles et de travail des principales organisations internationales. Les sommets de la Francophonie réunissent des délégations de septante-sept États. En outre, d'autres pays en Amérique latine (Pérou, Brésil), au Proche et au Moyen Orient (Liban, Iran) ont une très ancienne tradition d'étude en France, qu'ils souhaiteraient revivifier afin de contrebalancer l'influence des pays anglo-saxons. Certes, beaucoup de pays de la Francophonie sont pauvres, et plusieurs sont agités par les troubles de l'adaptation à la modernité, mais la paix et la prospérité s'établiront d'autant mieux que leur population sera plus instruite. Il est vital pour la France que ces pays, tout en sauvegardant leurs propres langues, gardent le français comme langue de communication internationale, ce qui nécessite que le français reste une langue de communication scientifique. La science est en effet la base de toute l'activité économique moderne, et la rationalité scientifique se répand désormais dans toutes les formes de pensée.

Les pays de la Francophonie ne resteront francophones que si s'instruire en français reste possible dans tous les domaines, et surtout dans les domaines scientifiques.

Mais depuis plus de vingt ans, et en particulier au cours des années récentes, les dirigeants français eux-mêmes promeuvent l'anglais au détriment du français, et s'efforcent de réduire la présence française dans le monde, notamment en matière scientifique. Le Ministère de la Recherche, et les instituts de recherche français (CNRS, INSERM, INRIA, Institut Pasteur, etc.), ainsi que les agences nationales françaises d'évaluation, refusent de recenser les articles en français parmi les publications considérées dans les dossiers de demande d'attribution de crédits de recherche et de promotion des chercheurs. De crainte d'être pénalisés, les chercheurs français n'emploient donc plus le français et découragent leurs étudiants, français ou étrangers, de l'employer. Pour la plupart, ils ne peuvent pas fournir de documentation en français sur une question scientifique, ni même une mise au point sur leurs propres travaux. Ils ne conseillent à leurs étudiants que des lectures en anglais. Même dans les cours universitaires qu'ils professent, ils emploient un vocabulaire emprunté à l'anglais, puisque, lisant toujours en cette langue dans laquelle ils rédigent aussi leurs articles et leurs projets de

recherche, ils finissent par manquer de familiarité avec les termes des sciences mêmes dont ils sont supposés diffuser la connaissance. Par conséquent, la plupart des étudiants étrangers se détournent du français, même dans les pays membres de la Francophonie. Si elle perdurait, cette évolution entraînerait, en une génération, l'abandon du français, qui ne serait bientôt plus une langue internationale mais serait confiné à la seule France et à quelques régions limitrophes.

2.1.1.3. *Communication scientifique destinée au public de langue maternelle française*

Pour la communication écrite, que ce soit par articles princeps ou par articles de synthèse, les chercheurs français communiquent presque toujours entre eux en anglais. La clarté de leur pensée s'en ressent souvent, et la précision de leur expression en souffre toujours. Puisqu'ils ne publient plus leurs travaux en français, ils perdent l'habitude de rédiger dans leur propre langue. La qualité des livres scientifiques se dégrade, ce qui suscite leur délaissement et aggrave la décadence des éditeurs. Cette spirale a fait presque disparaître l'édition scientifique française, qui publie de plus en plus de traductions d'auteurs anglo-saxons, y compris pour les manuels universitaires. Plusieurs rapports ont dénoncé les surcoûts de documentation que ces usages imposent aux laboratoires et les rentes de situation ainsi assurées aux éditeurs anglophones.

Ce fait tend à imposer une nomenclature scientifique, voire une démarche intellectuelle, issues de la tradition anglo-saxonne, par exemple une démarche surtout inductive (en accumulant des observations, puis en concluant), au contraire de la tradition française qui accorde autant d'importance à la déduction (en supposant des principes explicatifs cohérents dont les conséquences sont ensuite confrontées aux faits). Selon Laurent Lafforgue, médaillé Fields, l'école française de Mathématiques est forte parce qu'elle publie dans sa langue, et que chacun de ses membres peut ainsi se pénétrer aisément des raisonnements de ses collègues. La langue aide alors à préciser en commun des concepts abstraits. Ce qui est vrai pour les Mathématiques, domaine où on croirait faible l'influence de la langue, l'est aussi pour les autres branches de la connaissance.

Parce qu'ils ne pensent plus que confronter entre eux leurs idées dans leur langue puisse les aider à préciser leurs pensées, les chercheurs français ne considèrent plus comme des lieux d'échange importants les colloques scientifiques dont le français est la langue officielle. Et comme les exposés qui y sont prononcés ne sont pas pris en compte par les comités d'évaluation, les scientifiques français, soucieux de leur carrière, les bâclent et n'y présentent plus que des résultats parcellaires de leurs recherches.

Or cette évolution, en cours depuis plusieurs décennies, n'est pas une fatalité historique mais le résultat de décisions délibérées des gouvernements français successifs, et des dirigeants des instituts de recherche et d'enseignement supérieur. *Le recul relatif* du

français est certes dû à des faits historiques d'origine politique, abandon de l'Amérique du Nord au XVIII^e siècle, déclin démographique relatif au XIX^e, affaiblissement dû aux guerres au XX^e, mais la *disparition en cours* du français est due à l'action militante des classes dominantes françaises, y compris des intellectuels et des dirigeants politiques de la France¹.

En luttant volontairement contre l'usage de la langue française, les dirigeants du Ministère de la Recherche et des instituts de recherche, ainsi que les chercheurs qui secondent cette œuvre de destruction, exercent une action politique, pour laquelle non seulement ils n'ont pas été mandatés, mais qui est expressément contraire à la Constitution de la République et à la Loi votée par la représentation nationale.

2.1.2. Conséquences du monopole de l'anglais

L'*exclusivité* ainsi accordée à l'anglais dans la communication scientifique en France cause non seulement de graves dommages à la pensée scientifique, mais affaiblit la vitalité intellectuelle de la France, ébranle sa cohésion sociale et ruine son influence internationale.

2.1.2.1. Dommages à la pensée scientifique

■ Imprécision des concepts, due à l'emploi d'un vocabulaire mal maîtrisé, en particulier chez les jeunes chercheurs dont beaucoup ne connaissent pas le vocabulaire français de leur spécialité. Flou de la pensée chez bien des chercheurs, même confirmés, qui emploient des mots d'anglais sans définir les concepts que ces mots sont censés exprimer. La facilité à forger des substantifs en anglais fait fréquemment prendre de simples mots pour des concepts.

■ Promotion des chercheurs selon le critère de conformité au courant dominant parmi les chercheurs anglo-saxons. L'aisance en une langue étrangère prend le pas sur la compétence scientifique. De ce fait, subordination de la recherche française, qui tend à devenir simple sous-traitante.

2.1.2.2. Affaiblissement de la vitalité intellectuelle

■ Perte d'autonomie de pensée qui réduit la créativité scientifique et technique, donc l'innovation industrielle source de toute prospérité, et réduit même la créativité artistique. La perte de confiance en soi qui en résulte suscite parfois en retour des réactions de surestimation intempestives.

■ Aggravation du désintérêt de la jeunesse envers les sciences, particulièrement inquiétante alors que l'éducation est désormais la vraie force d'un peuple et le plus sûr moyen d'établir des avantages comparatifs économiques.

2.1.2.3. Affaiblissement de la vitalité économique

■ Si les résultats de la recherche fondamentale et appliquée échappent à toute quantification, leur apport à l'économie nationale résulte en grande part du transfert de connaissances scientifiques aux entreprises, qui en tirent parti pour améliorer leur productivité industrielle. Or publier en langue étrangère gêne ce transfert d'information, en diminuant la clarté des publications scientifiques et en contraignant les entreprises à assumer les coûts de traduction. Le triple écueil de la nouveauté, du jargon scientifique et de la langue étrangère ralentit beaucoup l'application des progrès scientifiques et l'innovation technique. **L'emploi systématique de l'anglais gêne l'activité économique.**

■ Au contraire, une barrière linguistique même partielle (simple délai avant de publier en langue anglaise) donnerait aux entreprises nationales une primeur sur les fruits de la recherche publique, dont il n'est pas douteux qu'elles sauraient tirer parti. C'est la politique linguistique constante du Japon, dont les chercheurs publient leurs travaux d'abord en langue nationale.

■ Il est donc contradictoire de prétendre aider universités et industrie à coopérer, à grand flon-flon de « pôles d'excellence », tout en prônant l'usage de l'anglais. Plutôt que d'engloutir d'importantes ressources dans le béton de bâtiments neufs, sous le prétexte de rapprocher physiquement les partenaires, il conviendrait de faciliter leur compréhension mutuelle plutôt que de la compliquer.

Pour les dirigeants politiques comme pour les médecins, le premier devoir est de ne pas nuire.

2.1.2.4. Ébranlement de la société

■ Approfondissement de la fracture sociale, du fait de la difficulté à accéder à la connaissance scientifique et technique en français. Dès maintenant, l'anglais est devenu un moyen de discrimination sociale. La déstructuration sociale suit la déstructuration économique et intellectuelle.

■ Tendance des classes dominantes à fuir mentalement hors de la communauté nationale. S'ils sont assez aisés, les parents qui veulent favoriser l'ascension sociale de leurs enfants s'efforcent de les faire instruire en anglais. Ces tentatives sont contraires à l'égalité des citoyens, sauf à supposer que les autorités de la République Française, dûment mandatées par le Peuple Souverain, organisent elles-mêmes le passage de toute la population à une langue étrangère et l'abandon de la langue nationale...

■ Imposition d'une langue étrangère. L'usage, devenu général, de financer les laboratoires par appels à projets a conduit les instituts de recherche à faire pression sur les chercheurs pour que ceux-ci rédigent leurs projets en anglais, sous le motif officiel

« d'expertise internationale ». Sous le même prétexte, des instituts (INRIA, INSERM) sont allés jusqu'à envoyer aux candidats des réponses en anglais – ce que les juridictions administratives ont déclaré illégal –, et à demander que les rapports d'activité des laboratoires, et même les rapports personnels des chercheurs, soient rédigés en anglais. Ces exigences, qui violent grossièrement la loi, séparent les universitaires de la société et les incitent à se croire déliés de tout lien à l'égard de leurs compatriotes.

2.1.2.5. Ruine de l'influence internationale de la France

■ Disparition de la presse scientifique francophone, faute d'auteurs et d'abonnés, faute d'énergie des éditeurs, et faute surtout aux institutions académiques qui ont agi pour la détruire.

■ Découragement des étudiants des pays francophones. Ceux qui viennent étudier en France constatent que les Français méprisent leur propre langue. Soit ils rentrent dans leur pays et y conseillent aux jeunes d'abandonner le français, soit leurs directeurs de recherche français les aident à partir faire des études post-doctorales dans des pays anglophones. Dans les deux cas, les chercheurs français se font les sergents recruteurs de leurs collègues – et surtout rivaux – anglo-saxons.

■ Manque de visibilité de la production intellectuelle française : estampillées par des vocables empruntés à l'anglais, les inventions françaises, qu'elles soient scientifiques (concept, méthode, outil d'analyse), technique (procédés, innovations) ou commerciales (produits finis, issus des précédents) ne sont pas identifiables comme telles. Par l'emploi de l'anglais, elles participent à l'image d'un monde où tout progrès paraît issu des États-Unis, et aggravent la perte d'estime des autres pays. Lorsque parfois l'origine française de l'invention finit par être tardivement connue, la consonance anglaise du nom résonne comme une marque d'allégeance à la supériorité supposée des pays anglophones, accentuant la perte de confiance que son exemple positif aurait pu aider à conjurer.

2.1.3. Action aggravante de l'Union européenne

■ Ces conséquences, déjà très graves, sont aggravées encore par les efforts constants de l'Union européenne pour imposer aux services publics des pays d'Europe d'imiter les entreprises à but lucratif. Empêcher toute action publique décidée démocratiquement est le principe de son activité et le but ultime de son administration. Or la recherche fondamentale ne progresse pas selon des rythmes imposés. Le financement « compétitif », sur contrats conduit les pays d'Europe à devenir des sous-traitants de pays qui prônent ce système mais gardent la haute main sur le financement de leur recherche fondamentale.

■ En France, l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) fut annoncée, lors de sa création en 2004, comme destinée à devenir la branche française de l'Agence Européenne de la Recherche. Les circonstances politiques ont fait ajourner ce projet, mais sa mise en œuvre pourrait être reprise afin de déposséder la République de tout moyen d'action. D'ores et déjà l'ANR, qui dispose désormais de la plupart des ressources, agit selon les préconisations de l'Union européenne : elle répartit les crédits de recherche par appels à projets, concentre le pouvoir de décision et impose des procédures opaques. Elle habitue ainsi les esprits à l'arbitraire et fait dépérir les instituts de recherche.²

■ Quant à l'Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, son action a été si nocive que même l'Académie des Sciences s'en est aperçue et prône sa suppression pure et simple.

■ Outre une très grande perte de temps, passé à rédiger des projets, *l'imposition de l'anglais* et l'opacité des procédures ont des conséquences souvent rappelées :

- Aggravation du mandarinate.
- Incitation à publier en fonction des « facteurs d'impact », suivisme et conformisme.
- Alignement des programmes de recherche français sur les programmes anglo-saxons.
- Pillage intellectuel, facilité par la rédaction des projets en anglais et leur transmission sans contrôle à des experts étrangers, via des réseaux informatiques.

Au cours des années récentes, l'Union européenne a successivement institué une agence de la recherche, un service diplomatique et une agence de brevets, organisés afin d'imposer l'exclusivité de l'anglais, à peine dissimulée par quelques arrangements cosmétiques. L'empire anglo-saxon a ainsi mis en place des services officiels d'espionnage scientifique, politique et industriel, aux frais des pays espionnés.

2.2. Enseignement

Des problèmes nouveaux sont posés par les mémoires de thèse et les cours faits en anglais.

2.2.1. Mémoires rédigés en langue étrangère

Les mémoires de thèse et d'habilitation à diriger des recherches (HDR) sont de plus en plus fréquemment des recueils d'articles, à peine enrobés dans quelques commentaires succincts. De ce fait, l'effort intellectuel d'analyse et de synthèse manque dans ces mémoires. Que les articles soient en anglais et l'habillage en français achève de les désarticuler. Le dédain des universitaires envers les documents en français conduit les candidats à bâcler même ces mémoires, qui présentent pourtant le meilleur de

leurs travaux, et qui ne sont plus des sources de documentation utilisables, tant leur plan d'exposition est lâche et leur style indigent. Ces mémoires manifestent l'évasion mentale des chercheurs hors de leur pays. Quelques-uns sont rédigés entièrement en anglais, sans même que l'introduction et la discussion ne soient traduites. Même si elle a été soutenue publiquement, une thèse rédigée en une langue étrangère ne satisfait pas à l'exigence de publicité d'un travail doctoral. Selon la tradition universitaire, le sceau d'une université française valide non seulement la qualité des travaux mais aussi leur accessibilité. Or ce principe est bafoué lorsqu'un mémoire échappe au jugement des Français et ne fait avancer la connaissance que dans une culture étrangère. Laisser rédiger une thèse en une langue étrangère, même par des étudiants étrangers, est donc, de la part du directeur de thèse et des membres du jury, rompre le pacte républicain.

2.2.2. Projet d'angliciser l'enseignement supérieur

Depuis quelques années, des établissements d'enseignement supérieur français ont pris l'initiative de faire prononcer des cours en langue anglaise. Cette mode s'est surtout développée dans les écoles de commerce, dont elle marque la soumission mentale, mais se répand aussi dans les universités où elle frappe désormais l'enseignement scientifique.³ Des membres d'une commission nationale sur l'enseignement supérieur ont même proposé que les cours et les examens puissent être donnés et passés en anglais. Une seule personne, membre d'une de nos associations, s'y est opposée et a rappelé la commission à la légalité. Ces initiatives, prises en toute connaissance de cause, contreviennent à la Constitution et à la loi du 4 août 1994, en particulier à ses articles sur l'enseignement.

La raison affichée est d'attirer des étudiants étrangers. L'argument avancé est que, maints étudiants ayant déjà fait l'effort d'apprendre une langue étrangère, il serait excessif de leur enseigner dans la nôtre !

La politique préconisée a été exposée par Monsieur Pierre Tapie, au nom de la Conférence des Grandes Écoles qu'il préside⁴. Écrivant *ex officio*, M. Tapie exprime une opinion communément reçue parmi ses pairs. L'objectif visé serait de tripler le nombre d'étudiants étrangers jusqu'à ce qu'ils constituent le tiers des effectifs. Cette expansion aurait pour principale vertu d'intensifier la concurrence entre les étudiants. Pour la financer, la Conférence des Grandes Écoles propose que les études deviennent pour les étrangers aussi coûteuses en France que dans les universités anglo-saxonnes.

Cet argument financier suppose de considérer l'enseignement supérieur comme un vaste marché mondial en expansion, où les établissements universitaires seraient des prestataires concurrents au service de clients fortunés. Capter la plus grande part

possible de cette manne serait un but d'autant plus important que le profit serait le critère de réussite le plus facile à mesurer. Les missions de service public qui sont la raison d'être des universités, l'enseignement et l'avancement de la connaissance, seraient subordonnées à la rentabilité financière. Pour transformer les universités en ces supermarchés académiques, M. Tapie conclut : « il faut accepter qu'une partie significative des enseignements puisse être donnée en langue anglaise et abolir la loi Toubon dans l'enseignement supérieur ».

Transformer ainsi les universités en prestataires de services payants est le but du projet de loi Fioraso.

L'emploi d'une langue étrangère, par volonté ou suivisme, révèle le dédain des universitaires envers leurs compatriotes, et leur indifférence à l'efficacité de leur propre enseignement. Cet éloignement est d'autant plus notable que tous, professeurs, directeurs et présidents, sont payés par la République Française, sur des ressources provenant du travail du Peuple Souverain. La plupart sont d'origine modeste. Tous bénéficièrent de l'enseignement gratuit. Certains d'entre eux étudièrent à l'École Polytechnique ou une École Normale Supérieure, ou furent recrutés par les IPES, et furent donc payés par leurs compatriotes pendant leurs études.

Quiconque connaît le petit monde de l'enseignement supérieur, sait que les directeurs, les présidents d'université et les professeurs n'ont, pour la plupart, pas d'opinion sur l'organisation de leur métier, et suivent docilement les consignes qu'ils reçoivent du ministère. Ces consignes suivent l'air du temps, soufflé par des directives européennes. Ces directives, écrites par des cabinets d'avocats, à l'initiative de groupes d'intérêts privés, déterminent depuis vingt ans les politiques suivies en Europe. De l'aveu même des Parlements des pays d'Europe, huit sur dix des lois qu'ils votent transposent purement et simplement ces directives de l'Union européenne, prises hors de tout débat public et de tout processus législatif normal.

2.2.3. Conséquences

Le lien ainsi noué entre l'augmentation des frais d'étude et la substitution de la langue anglaise à la langue française entraînerait un bouleversement aux conséquences considérables :

2.2.3.1. Confusion dans l'enseignement

L'enseignement supérieur serait divisé en un secteur marchand et un secteur public, un secteur étranger et un secteur national. Plusieurs catégories de diplômes apparaîtraient. Pour un même diplôme, les conditions d'examen ne seraient pas les mêmes pour tous les candidats, ce qui est illégal et serait dommageable aux francophones et

aux étrangers non anglophones.⁵ La désorganisation qui en résulterait forcerait bientôt à rétablir une cohérence, et, dans le droit fil de la décision précédente, la logique serait de rendre l'enseignement coûteux pour tous les étudiants et de généraliser l'emploi de la langue anglaise.

2.2.3.2. Inégalités

En contrepartie de coûts d'inscription élevés, la Conférence des Grandes Écoles propose, par le truchement de M. Tapie, de faire payer davantage les étudiants de familles fortunées, afin que des bourses soient attribuées à des étudiants pauvres choisis « sur des critères sociaux et/ou de mérite ». Lesquels ? Décidés par qui ? Pourquoi préférer faire fixer les critères d'aide par les dirigeants des établissements plutôt que par les représentants de la Nation ? Pourquoi préférer une solidarité révoquée, au niveau des établissements, à une solidarité instituée au niveau national ? La compatibilité de cette proposition avec le principe d'égalité des citoyens paraît douteuse et mériterait d'être débattue publiquement.

Le principe républicain d'égalité d'accès à l'enseignement, sous réserve d'aptitude dûment vérifiée, a déjà été écorné par la multiplication des écoles payantes, par la généralisation des admissions décidées après entretien plutôt que par examens ou concours, et par les mesures dites « de discrimination positive ». L'augmentation des frais d'étude et la substitution de la langue anglaise à la langue française aggraveraient la coupure entre les classes sociales et ébranleraient gravement le pacte républicain, même si le lien entre ces deux mesures, affirmé par la Conférence des Grandes Écoles, était refusé.

Des présidents d'université et des directeurs d'école d'ingénieurs avancent parfois l'argument financier. En temps de vaches maigres, ils devraient chercher des financements pour leur institution, en prospectant là où l'argent se trouve : chez des mécènes, riches particuliers ou firmes supranationales, et dans les poches des étudiants étrangers. Les filières payantes pour les étrangers assureraient des bénéfices précieux, qui compenseraient la modestie des frais d'inscription pour les Français. Si sordide que ce raisonnement paraisse, il a été mis en pratique : de telles filières payantes existent déjà, et sont parfois fréquentées par des étudiants plus remarquables par l'opulence de leur famille que par leurs aptitudes personnelles.

Réelle à court terme et à l'échelle de chaque établissement, cette contrainte financière est néanmoins circonstancielle et peut être supprimée à l'échelle nationale, puisqu'elle est due à l'abandon du pouvoir de création monétaire par les États et à son accaparement par les banques, surtout par celles qui émettent des prêts en dollars. Le but de ce projet paraît donc plutôt d'offrir aux banques un nouveau

marché, celui des étudiants endettés et de leur famille solidaire, marché déjà florissant dans les pays où la financiarisation de la société s'épanouit, avec les résultats que chacun connaît. Des esprits pessimistes pourraient y voir aussi un moyen de rendre dociles de jeunes cadres astreints à rembourser des dettes avant même de trouver un emploi, voire d'assagir la jeunesse étudiante encline à un idéalisme frondeur, et souvent tentée de répondre à l'agression économique par la contestation bruyante.

2.2.3.3. Chute du niveau intellectuel

Les enseignements en anglais déjà existants montrent l'écart entre le discours et la réalité.

■ Pour les écoles de commerce, le but des enseignements en anglais est de pur racolage : il s'agit de faire accroire aux étudiants qu'en se familiarisant à la « langue des affaires » ils seront préparés mieux que ceux des écoles concurrentes à une carrière « à l'international », c'est-à-dire lucrative et récusant toute notion de solidarité dans la société et même dans l'entreprise. L'invitation de conférenciers (« intervenants ») étrangers a pour principal intérêt d'augmenter le coût des études, donc le prestige des écoles parmi les familles des classes dirigeantes qui sont en concurrence pour les postes les mieux rémunérés.

■ Dans les universités et écoles d'ingénieurs, le désintérêt des nouvelles générations pour les sciences, constaté dans l'ensemble des pays industrialisés – après trente ans de propagande vantant les activités financières et vingt ans de désindustrialisation systématique –, a nettement fait chuter les effectifs des étudiants vraiment intéressés par les sciences et techniques. Leur petit nombre ne permettrait que rarement de dédoubler les filières selon la langue d'enseignement si telle était la volonté des chefs d'établissement. Or le résultat des enseignements en anglais en révèle la fonction purement idéologique. On reconnaît l'arbre à ses fruits. Les enseignants passent des semaines à traduire, du français à l'anglais, des cours qu'ils annoncent ensuite face à un parterre de Français, de Maghrébins et d'Africains, de Libanais, de Belges, d'Espagnols et d'Italiens (« et puis quelques Chinois, en guise de cousins » J. Brel). Pour ne pas perdre la face les étudiants feignent de comprendre, de sorte que chacun joue un rôle dans une farce. Certes le ridicule ne tue pas, mais la chute du niveau intellectuel peut détruire une nation. Sa régression, déjà nettement perceptible, pourrait devenir irréversible pour plusieurs générations.

Bien entendu le temps passé à préparer ces cours est perdu pour la recherche et pour l'encadrement des étudiants. Ajouté au temps passé à rédiger des projets de recherche au succès hasardeux, c'est couramment un tiers du temps utile d'une année

qui est ainsi gâché. La perte est particulièrement sensible pour les maîtres de conférence en début de carrière, facilement influençables, chargés des plus lourdes tâches d'enseignement, et qui doivent prouver leur aptitude à « décrocher » des contrats (dont une part est en outre prélevée par la hiérarchie universitaire afin d'accroître ses moyens d'influence).

2.2.3.4. Déclassement de l'enseignement supérieur français par des institutions concurrentes

Les partisans du « passage à l'anglais » lient explicitement ce changement de langue à la mise en concurrence des universités, en France, en Europe et dans le monde. Comme les règles de l'Union européenne imposent le libre-échange financier absolu, les conséquences d'un tel changement peuvent être anticipées sans le moindre doute. Une fois la loi Toubon abrogée, des institutions d'enseignement payant, en langue anglaise, proliféreraient grâce à des financements étrangers, et préféreraient embaucher des professeurs de langue maternelle anglaise que des professeurs de langue française. Toutes les institutions universitaires françaises seraient déclassées, au grand dommage de leurs enseignants et de leurs étudiants. Les familles seraient donc incitées à demander que l'enseignement secondaire fût donné en anglais, afin de préparer leurs enfants à l'enseignement supérieur. Les familles des classes les plus aisées, qui rêvent de s'amalgamer à la surclasse dominante mondiale, quitteraient définitivement l'enseignement secondaire public afin que leurs enfants fussent instruits en anglais. L'argument ultime avancé par les partisans du changement de langue est qu'enseigner en langue nationale défavoriserait les jeunes gens issus de familles modestes par rapport à ceux que leur famille peut envoyer à ses frais à l'étranger ! La fonction de l'enseignement public est-elle donc d'assurer l'intégration des élites de la nation à une puissance étrangère ? De seconder le désir des classes dirigeantes d'émigrer mentalement ou réellement hors du pays ? D'instruire des étudiants étrangers dans une langue étrangère, aux frais des citoyens ?

2.2.3.5. Disparition de la francophonie

Un enseignement supérieur en anglais – coûteux de surcroît – sonnerait le glas de la francophonie, en indiquant clairement aux pays dont le français est la langue de communication que la France elle-même renonce à sa langue. Leurs citoyens instruits en français perdraient le bénéfice de leur formation, en même temps que l'enseignement dans ces pays serait désorganisé pour longtemps. Bien évidemment leurs liens avec la France se rompraient. Le nombre d'étudiants étrangers en France diminuerait donc beaucoup, d'autant plus que la qualité des cours s'effondrerait.

Dans un domaine voisin, la politique restrictive des visas d'études imposée aux consulats de France – et appliquée de surcroît de façon vexatoire – conduit d'ores et déjà une part croissante des familles des pays francophones d'Afrique à préférer faire enseigner l'anglais plutôt que le français à leurs enfants, afin de leur permettre d'envisager un cursus universitaire. Enseigner en anglais dans les universités françaises serait donc un signal fort dans ces pays, où la langue est considérée comme un moyen d'ascension sociale par les voies qu'elle ouvre – ou ferme.

2.2.3.6. *Manque de débouchés pour les étudiants*

Les étudiants qui viendraient en France faire des études en anglais seraient pour la plupart ceux qui n'auraient pas pu aller dans des pays anglo-saxons, pour quelque raison que ce soit. Est-ce l'intérêt de la France d'engorger ses universités d'une masse de tels étudiants ? Nombre d'entre eux voudraient inévitablement rester en France après leurs études, et ne pourraient travailler que dans des entreprises employant la langue anglaise. Peut-on prétendre que ce serait l'intérêt de la France ? Pour l'affirmer, il faudrait faire un grand détour par une argumentation scolastique. La proposition de M. Tapie conduirait à former en France une masse de chômeurs anglophones, diplômés, endettés et inemployables.

2.2.3.7. *Incohérence du projet et politique de classe*

Le projet de la Conférence des Grandes Écoles désorganiserait donc tout l'enseignement du pays et détruirait la francophonie dans le monde pour grappiller quelques étudiants étrangers. Ce raisonnement est en outre incohérent, puisque le but proclamé est de renforcer l'influence mondiale de la France, mais que le moyen préconisé est d'enseigner en France dans une langue étrangère, celle des pays anglo-saxons. La prémisse est qu'un vaste marché mondial serait disponible, et que l'emploi de l'anglais serait nécessaire pour s'y tailler une part. Mais les institutions françaises ne prendront de toutes façons qu'une « part de marché » restreinte. Elles auraient donc plutôt intérêt à répondre à la demande d'instruction en français.

L'affirmation d'une prétendue nécessité de donner des cours en anglais, afin de capter une part de la demande internationale d'enseignement supérieur, passe donc sous silence les effets prévisibles, voire vise à les faire méconnaître. Ce discours prétendu économique mais qui n'est que mercantile, prône en fait un bouleversement politique sans donner aux citoyens les informations nécessaires pour en estimer les conséquences. Ce projet est incompatible avec un enseignement républicain. L'évincement de la masse de la population hors de l'enseignement supérieur rétablirait une séparation sociale aussi nette qu'il y a un siècle. **Au vrai, c'est d'un projet de ségrégation sociale qu'il s'agit.**

L'emploi d'une langue étrangère produirait des effets classiques de compétition sociale, qui peuvent déjà être aperçus dans les classes dominantes, en rivalité pour la maîtrise des différents niveaux de la langue anglaise. Devenue le sésame des hautes études, l'anglais permettrait d'en écarter le peuple – suscitant dans les pays francophones une nouvelle forme d'illettrisme –, et serait l'occasion de modifier la hiérarchie parmi les classes dominantes. Loin d'être un outil commun de compréhension du monde et d'entraide entre les étudiants, ce qui est la fonction actuelle du français dans les pays francophones, l'anglais serait un critère de légitimité et une marque du niveau social, comme l'était le français jadis, il y a deux siècles, lorsqu'il n'était parlé que par les gens aisés, en France et dans le Monde. La fracture éducative serait doublée par une fracture linguistique ayant le caractère d'une distinction de classe, tandis qu'une compétition arbitrée de l'étranger serait relancée pour longtemps parmi les classes dominantes françaises. Tout cela, évidemment, ne serait favorable ni à une activité intellectuelle sereine ni aux débats objectifs.

Les propos de la Conférence des Grandes Écoles sur le bénéfice escompté sont typiques de la volonté d'imposer des changements sans débat, sous prétexte de contrainte financière. C'est ainsi que, depuis des années, les peuples d'Europe subissent des régressions de civilisation. L'Europe multilingue et humaniste reçoit à tout moment des coups de chapeau de la part de ceux-là mêmes qui s'efforcent d'imposer une langue unique, s'acharnent à renforcer la concurrence et organisent la régression sociale. Tout ce discours reflète l'idéologie de marchandisation générale, au service d'une oligarchie mondiale que les classes dominantes françaises miment servilement. Si un gouvernement tentait de mettre en œuvre ce projet, il se heurterait, comme au Québec, à une vive résistance. Si néanmoins il y réussissait, l'influence de la civilisation française dans le monde disparaîtrait inéluctablement en même temps que cette civilisation elle-même. Or c'est le modèle anglo-saxon de société inégalitaire qui est en défaut, puisque la crise économique résulte de la volonté de la finance d'étendre continuellement son aire d'activité par le libre-échange, en allant pour y parvenir jusqu'à restreindre les libertés personnelles et recourir à des guerres incessantes.

Les fonctions de directeur d'école d'ingénieurs ou de président d'université sont très prenantes, et leur exercice ne dispose pas à percevoir l'éloignement des classes sociales ni l'évolution effective des relations internationales. Il incombe donc au Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur de rappeler à l'intérêt général un milieu socio-professionnel tendant à s'isoler du reste de la Nation.

3. Propositions

L'acceptation par les universitaires du monopole de l'anglais repose sur trois prémisses implicites :

- La vraie patrie des universitaires serait une république des sciences, dont les règles s'établiraient par un processus collectif spontané, naturellement optimal, et seraient supérieures aux lois des États. Lui faire allégeance serait s'élever au-dessus des rivalités humaines et agir pour la raison et la paix universelles.
- La langue de cette république serait l'anglais, langue neutre, bien commun de l'Humanité.
- Les États-Unis d'Amérique, unissant ce qu'il y a de meilleur dans les traditions européennes, présenteraient le modèle de la civilisation mondiale. À leur image, l'Union européenne serait notre avenir, et l'atlantisme l'horizon indépassable de notre temps.

Une réalité très différente s'impose cependant à l'observation :

- Les universités n'échappent pas aux rivalités de pouvoir politiques, ni à la mainmise financière ;
- La production de connaissances nouvelles est un moyen de puissance dont les pays anglo-saxons s'efforcent d'obtenir la maîtrise en imposant la langue anglaise et en contrôlant les réseaux de diffusion ;
- L'attribution de crédits au moyen de la bibliométrie tend à instaurer une division internationale de la recherche, et à concentrer l'innovation dans les pays maîtres des réseaux et de leur propre monnaie.
- La langue n'est pas neutre, mais un enjeu de pouvoir que se disputent les États et les classes sociales ; le monopole de l'anglais dans la diffusion scientifique sert la prépondérance des pays de langue anglaise.
- La démocratie, qui avait progressé depuis deux siècles, a été abolie en Europe et en Amérique du Nord, où des puissances économiques ont accaparé le pouvoir politique et gouvernement en faisant appliquer leurs décisions par des bureaucraties, sous la contrainte économique.

Revenir à la réalité impose donc de réorganiser la diffusion des connaissances en posant des principes :

- La production et la diffusion des connaissances, ainsi que l'usage des langues, étant des enjeux de pouvoir, doivent être mis par chaque État au service du peuple tout entier.

- L'emploi prépondérant de l'anglais vise à permettre aux classes aisées une stratégie de domination sociale, nocive à la cohésion sociale et au niveau intellectuel général de la nation. Il doit donc être refusé.
- La seule structure politique légitime, parce qu'encore quelque peu contrôlée démocratiquement, est l'État national. Par leur statut, les chercheurs et enseignants universitaires sont des agents de service public de la République Française. Leur fonction et leur devoir professionnel sont de servir la Nation. Ils doivent leur poste à leurs compatriotes, dont ils doivent prioritairement servir les intérêts intellectuels et matériels.

Promouvoir le renouveau de la communication en français est donc impératif. Ce serait heureusement assez facile, si les chercheurs et leurs autorités de tutelles prenaient conscience de l'enjeu :

L'enjeu est tout simplement la prospérité de la France, sa vitalité intellectuelle, sa vigueur créative, et par conséquent la possibilité même de financer la recherche à l'avenir.

Pour couper court aux procès d'intention, il ne s'agit ni d'empêcher les publications en anglais ni de mésestimer la langue anglaise, non plus que de dénigrer les pays qui l'emploient. Mais en s'acharnant à éliminer le français de la communication scientifique, les chercheurs français nuisent à leur pays, à l'ensemble des pays francophones, et se nuisent à eux-mêmes.

Pour que l'activité intellectuelle en langue française retrouve son lustre, les dirigeants de la politique scientifique française ont heureusement un instrument simple et déjà existant : la loi du 4 août 1994. Cette loi est parfaitement applicable, moyennant peu de travail supplémentaire de la part des chercheurs. En clarté d'esprit et en prospérité générale, ils y gagneraient à moyen terme, sans pour autant réduire leurs communications en langue anglaise.

Pour assurer l'avenir de la France et de la francophonie, un programme cohérent est nécessaire.

3.1. Enseignement

3.1.1. Principes : transmission des connaissances et service public

■ Il convient de recentrer l'enseignement sur la transmission des connaissances, et de restaurer l'esprit de service public. L'enseignement concerne toute la collectivité nationale, et c'est à elle qu'il est prioritairement destiné. Les lois qui l'organisent sont décidées par la représentation nationale, et les pouvoirs d'organisation des chefs d'établissements universitaires n'ont d'autre but que d'assurer leur application. La Consti-

tution s'impose absolument aux enseignants et aux chercheurs, en particulier son article 2 : « La langue de la République est le français ». Les lois, les règlements et la jurisprudence, notamment la loi du 4 août 1994 qui dispose que le français est langue de l'enseignement, des examens et des concours, doivent être rigoureusement respectés, y compris dans l'enseignement supérieur.

■ Les enseignants et chercheurs sont presque tous fonctionnaires publics ou agents contractuels chargés de service public, quelle que soit leur nationalité, et que leur contrat soit de droit public ou privé⁶. Les seules lois qui s'imposent à eux sont celles de la République. Un devoir moral leur incombe envers leurs compatriotes qui les rémunèrent et les équipent, directement ou indirectement. Quoique les enseignants-chercheurs, au contact de leurs étudiants, aient conservé quelque sens de l'intérêt public, beaucoup seraient étonnés que leur devoirs vis-à-vis de leurs compatriotes leur soient rappelés, et seraient même choqués de s'entendre dire qu'en s'efforçant d'éliminer leur langue ils nuisent à leur pays et à leurs concitoyens. Un rappel courtois à la réalité est donc nécessaire, précisant que respecter les lois républicaines n'empêche pas de participer à la production internationale de connaissances nouvelles.

3.1.2. Cours universitaires et thèses

■ Il convient de mettre fin aux abus que sont les cours en langue étrangère dans les universités, sous prétexte d'échanges internationaux. Les cas de dérogation sont limitativement énoncés par la loi, à laquelle nul établissement d'enseignement ne peut prétendre se soustraire. Le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche doit veiller à l'application de la loi républicaine.

L'enseignement supérieur en France doit servir en priorité les Français et les étudiants francophones.

■ De même il convient de ne plus accepter que soient soutenues des thèses ni des habilitations à diriger des recherches dont les mémoires soient rédigés en une autre langue que celle de la République (quelques exceptions peuvent être admises, par exemple les spécialistes de langues vivantes pourraient rédiger une partie de leurs travaux dans la langue qu'ils étudient). Puisque cet abus est couvert par les universités françaises, un texte réglementaire doit rappeler son illégalité, et stipuler expressément la nullité des grades universitaires ainsi obtenus.

Par contre, la tradition a toujours été d'admettre des rapports rédigés en langues étrangères par des rapporteurs étrangers. Cette tradition n'a pas à être altérée.

■ Pour que cette remise des universités au service du public soit effective, il faut que les abus puissent être constatés, poursuivis et sanctionnés. La loi doit donc être complétée, pour préciser les preuves (témoignages par personnes habilitées, docu-

ments) et les sanctions applicables aux candidats (nullité des grades) et aux membres des jurys (interdiction temporaire de participer à un jury, voire amende selon la volonté du législateur).

■ S'ils sont correctement rédigés, les mémoires de thèse et d'habilitation à diriger des recherches sont des sources importantes de documentation. Ces documents sont désormais déposés sur des sites Internet. Il conviendrait qu'une forme commune soit définie, comportant la liste des membres des jurys qui s'engageraient ainsi sur la qualité des documents.

3.1.3. Publications

■ Publier en français, comme en toute langue, n'a jamais été aussi facile qu'à présent. Le coût modique de la publication sur le réseau Internet ne permet plus d'alléguer un argument financier pour préconiser le monopole de l'anglais dans les sciences. Réciproquement, les moteurs de recherche ont rendu très aisée la recherche bibliographique des publications récentes.

■ Entre les principales langues européennes, la traduction automatique est désormais assez efficace pour fournir un texte brut facile à améliorer, avec peu d'efforts et en peu de temps, pour qui connaît la langue de destination. Un chercheur français ayant publié en anglais ne peut plus prétexter de la durée nécessaire à traduire son propre texte de l'anglais vers le français pour refuser de publier en français. Toutefois des traductions automatiques sans relecture aboutissent fréquemment à du charabia ou à des contre-sens. Un contrôle attentif est indispensable à la qualité d'une publication, qu'il soit fait par les auteurs eux-mêmes s'ils connaissent bien la langue de destination, ou par des traducteurs professionnels. Le surcoût du recours à un traducteur est minime par rapport à l'ensemble des coûts d'un programme de recherche, et largement justifié s'il s'agit d'un article novateur.

■ Pour que les scientifiques français puissent communiquer en français, écrire en français des articles de revue et de synthèse facilement accessibles, il incombe aux dirigeants de la politique scientifique de les y inciter et de mettre des moyens de diffusion à la disposition des chercheurs francophones. En particulier il est nécessaire de développer les services de publication en ligne, serveurs dédiés et archives ouvertes, comme le serveur HAL du CNRS.

Par exemple, le Groupe des Écoles des Télécommunications a mis en place un serveur de publications consultables en ligne, rédigées en français à la demande des industriels, afin que les ingénieurs puissent en prendre facilement connaissance.

Un but raisonnable serait que les chercheurs statutaires confirmés publient (à titre indicatif, tous les cinq ans) des mises au point précises sur leurs travaux, dans des articles de synthèse qui ne soient pas la simple reprise de leurs rapports d'activité.

■ Les abus que sont les publications en anglais par des institutions françaises doivent être supprimés, et d'abord le plus scandaleux, les *Comptes-rendus de l'Académie des Sciences*. En 1838 – à l'époque d'Ampère, quand toute la science s'écrivait en français –, l'Académie des Sciences de Saint-Petersbourg décida de publier désormais en russe ses comptes-rendus, rédigés en français depuis sa fondation un siècle plus tôt. Elle rendit ainsi un service historique au Peuple et à l'État.

■ Un abus répandu surtout parmi les économistes est de présenter comme des rapports d'expertise destinés aux ministères, rémunérés sur crédits publics, des articles rédigés en anglais et déjà publiés. La rémunération de ces fausses études doit être interdite, en concertation avec les autres ministères. Les rapports officiels ne peuvent être rédigés qu'en français.

■ Les congrès, pour la plupart, servent la prospérité de l'hôtellerie des villes touristiques et les carrières de leurs promoteurs plutôt que l'avancement de la connaissance⁷. Des critères stricts de subvention par le ministère de la recherche restreindraient le nombre de congrès de loisir. L'organisation en France de congrès tenus exclusivement en anglais ne devrait plus être reconnue comme une activité importante. La recherche française ne gagne rien à gaspiller ses ressources à promouvoir une langue étrangère.

Le fonds Pascal de financement de traduction et d'interprétariat, géré par la Délégation Générale à la Langue Française (DGLF), permet la traduction simultanée pendant les congrès, au cours desquels la loi est très souvent bafouée. Une initiative de la DGLF pour faire connaître ce fonds serait bienvenue.

Un moyen simple d'attirer l'attention des chercheurs sur leurs responsabilités serait de les prévenir que leur refus de respecter la loi entraînerait une annulation de leurs crédits pendant quelques années.

3.1.4. Attribution de crédits de recherche

■ Selon la loi, tout document officiel doit être obligatoirement rédigé en langue française ; ceci s'applique en particulier aux candidatures, appels à projets, rapports d'activité et documents d'évaluation des laboratoires et des personnels. Une langue étrangère ne peut être employée à ces fins, et il n'appartient pas aux directeurs d'établissements d'en disposer autrement, leur pouvoir de règlement intérieur étant subordonné à la loi et ne les autorisant donc pas à la changer⁸.

■ Il convient de rappeler aux instituts de recherche qu'un appel à projets ouvrant à l'attribution de crédits publics est un concours administratif et doit être conforme à la

loi nationale, à peine de nullité de plein droit. Cette obligation s'étend aux institutions européennes qui, aux termes des traités, n'ont pas de compétence en fait de langues, et commettent donc des abus lorsqu'elles formulent des exigences en cette matière.

■ Il convient de supprimer l'obligation de fait imposée aux chercheurs de rédiger leurs programmes de recherche en anglais par le biais des appels à projets français faisant appel à « l'expertise internationale ». À cet égard, il faut remarquer que le français est une langue assez répandue dans le monde pour que des experts capables de la lire puissent être trouvés dans tous les domaines (des rapports en langues étrangères rédigés par des experts étrangers sont, bien entendu, acceptables).

■ L'usage de critères quantitatifs pour attribuer les crédits fait à présent dépendre les budgets des équipes de recherche du ratio du nombre de publications dans des « revues internationales » – seules les revues rédigées en anglais sont retenues – au nombre de chercheurs titulaires. Ce critère incite à concentrer sur un domaine précis les efforts d'une équipe resserrée, ce qui peut parfois avoir des effets positifs, mais a surtout l'effet négatif d'écarter les thèmes de recherche secondaires et de décourager d'explorer des voies nouvelles ne permettant pas de publier à court terme. L'attribution de crédits a ainsi la rigidité de tout système automatique, et elle dépend essentiellement des avis des experts anonymes qui examinent articles et projets.

■ Le retour à un financement majoritairement pérenne des laboratoires permettrait de développer des actions à long terme, éviterait les pertes de temps et d'énergie entraînées par les appels à projets, et recentrerait l'attention des membres des commissions des instituts de recherche sur la cohérence des projets. La procédure normale d'attribution des crédits doit redevenir la discussion publique des projets par les commissions des instituts, la motivation écrite des décisions, et la possibilité de recours.

Les universités ne sont pas des bureaux d'étude, et la part des contrats dans leur financement doit être petite.

À cette fin, il convient d'abandonner, comme critères d'attribution des crédits de recherche, les indices bibliométriques – tous établis par des institutions anglo-saxonnes malgré un faux-nez chinois – dont la fausse objectivité réduit l'attention portée à la pertinence des projets. La bibliométrie est adaptée à des études sociologiques ou historiques, mais n'a pas de valeur prospective. Employée hors de son domaine, à des fins incompatibles avec sa méthode, elle ne peut qu'entraîner le panurgisme.

L'usage de la bibliométrie et des appels à projets en langue anglaise pour affecter les crédits est comparable à une idéologie officielle, comme le furent le McCarthysme aux États-Unis et le Marxisme-Léninisme en URSS, ou comme l'est à présent le Libre-échangeisme absolu en Europe ou l'Islam officiel en Iran. Leur fonction est de fournir à la demande un prétexte pour justifier une décision, prétexte irréfutable puisque

décidé selon une autre échelle que celle du domaine examiné. Les personnalités qui ont mis leur énergie à se placer dans les instances de décision peuvent ainsi distribuer les crédits selon leur vouloir, sans autre contrainte que la réciprocité envers les autres membres de ces instances.

Le classement de Chang-Hai, en particulier, n'a pas la moindre valeur parce qu'il classe toutes les institutions universitaires du monde en un seul ordre, sur des critères hétérogènes. Pourtant, malgré son indigence intellectuelle, il a servi de prétexte à regrouper des universités ou des écoles d'ingénieurs en conglomerats chapeautés par des administrations proliférantes. Pour « accroître la visibilité » de ces « groupes », maints postes de directeurs ont été créés (directeurs de la recherche, de la formation par la recherche, de l'international etc.), assistés par un personnel administratif pléthorique et organisant de nombreuses réunions auxquelles les enseignants-chercheurs n'osent se soustraire de crainte de nuire à leur carrière. Le modèle « managérial » - d'ailleurs mal compris - est maladroitement imité par les dirigeants de ces instituts, quoiqu'il ne soit pas adapté à la recherche ni à l'enseignement - qui nécessitent au contraire pleine liberté intellectuelle. Ces carrières parasitaires très coûteuses grèvent d'autant plus les ressources des institutions universitaires que, pour justifier leur fonction, les divers directeurs prélèvent une part des contrats de recherche obtenus par les chercheurs, afin de redistribuer des crédits par des procédures supplémentaires d'appels à projets ! Les qualités intellectuelles ainsi dévoyées seraient mieux employées à des études scientifiques ou techniques, et si les « directeurs » ne pouvaient se reconvertir dans des carrières scientifiques, les montants de leurs salaires seraient mieux employés à rémunérer de jeunes chercheurs et maîtres de conférences. Or tout ce dévoiement résulte d'une mode lancée à l'imitation des universités anglo-saxonnes où les études sont très chères, et dont l'organisation est incompatible avec celle des universités françaises où les principes de service public sont encore prépondérants.

Ces activités nocives résultent directement de l'abus de la bibliométrie et de la langue anglaise.

■ Le recours à l'expertise internationale et l'anonymat des experts ont été acceptés dans l'espoir d'empêcher les connivences. Mais, à l'expérience, l'opacité de cette procédure a rendu les choix plus hasardeux qu'auparavant, a supprimé toute garantie effective de confidentialité et finalement réduit la liberté intellectuelle. Afin d'éviter à la fois les intrigues et les inconvénients résultant de l'usage d'une langue étrangère, il conviendrait, en revenant au financement des laboratoires par les instituts de recherche, d'abandonner la règle d'anonymat et de demander aux personnes chargées par les commissions internes d'expertiser un projet de prendre publiquement la responsabilité de leur jugement. Une motivation écrite précise permettrait aux équipes

ou aux personnes candidates à des crédits de faire éventuellement appel des décisions auprès des instances dirigeantes de leur institut.

3.1.5. Promotions

■ La contrepartie logique des avantages statutaires ou contractuels accordés aux universitaires est qu'ils soient au service de la République. Pour leur recrutement et leurs promotions (grades, fonctions), il conviendrait de prendre autant en considération les publications rédigées dans la langue de la République (articles princeps, articles de synthèse et articles de vulgarisation) que ceux rédigés en langue étrangère. Cette mesure serait cohérente avec la mission de service public de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle serait conforme à l'intérêt à long terme de la France et prendrait le contre-pied de la dérive voulue et organisée depuis des années par les dirigeants politiques et universitaires français.

■ Afin d'éviter les faux-fuyants, l'obligation de publier régulièrement en français (et pas *exclusivement* en anglais, comme les établissements de recherche tendent à l'imposer aux chercheurs) devrait être inscrite dans les statuts des établissements de recherche et d'enseignement (ce qui n'a pas été fait lors de leur fondation, l'éventualité qu'ils se mettent au service d'une culture étrangère n'étant alors pas concevable). Cette obligation ne diminuerait en rien la traditionnelle liberté universitaire. Bien entendu, il resterait loisible de publier dans des langues étrangères, en particulier des articles rédigés avec des collègues étrangers.

3.2. Échanges avec les pays francophones

Pour revivifier les échanges avec les pays francophones, il conviendrait de :

- Restaurer l'enseignement du français à l'étranger, que les pouvoirs politiques français ont méthodiquement ruiné depuis plusieurs années. Outre les pays de l'Ouest et du Centre de l'Afrique, maints pays d'Europe orientale, d'Amérique du Sud, du Proche et du Moyen Orient, ont des traditions d'étude en France, qu'ils ne demandent qu'à réactiver pour faire contrepoids à l'influence anglo-saxonne.
- Faciliter les échanges internationaux par des mesures classiques, bourses d'étude revalorisées, bourses de thèse et de séjours post-doctoraux, en imposant que l'engagement de rédiger en français un rapport d'activité substantiel en conditionne l'obtention.
- Accorder des visas d'étude préférentiels pour les étudiants des pays francophones, assortis d'une obligation de retourner travailler dans leur pays d'origine, sauf dérogation pour des domaines non développés dans ces pays, ou pour des chercheurs exceptionnels. Une politique de développement des pays de départ est évidemment la contrepartie nécessaire de cette obligation, ce qui nécessite de rompre avec la poli-

tique de libre-échange absolu, d'abandon monétaire et de restriction financière imposée par le réseau bancaire mondial via l'Union européenne.

- En accord avec les autorités nationales des pays dont la langue officielle est le français, soutenir les initiatives de traduction automatique avec assistance humaine en orientant les efforts vers les langues nationales de ces pays, afin de favoriser la diffusion des connaissances. Ainsi l'apprentissage des connaissances se ferait en même temps dans les langues nationales et en français. La langue de communication d'origine européenne n'évincerait pas les langues nationales mais les compléterait. Chaque peuple resterait ainsi maître de ses langues, tandis que la langue de communication serait un bien commun.

Remplacer la guerre des langues par leur coopération serait une nouveauté historique, que les moyens de communication modernes mettent à notre portée.

3.3. Brevets d'invention

Ce n'est pas seulement dans la Recherche et l'Enseignement Supérieur que le français est malmené au profit de l'anglais. Suivant docilement les instructions de l'Union européenne, le ministère de l'Industrie mène depuis longtemps des politiques inspirées par de grandes entreprises supranationales ; ainsi le Protocole de Londres sur les brevets, ratifié à l'automne 2007, donne force de loi à des textes opposables aux tiers, même s'ils ne sont pas traduits en français. Il contredit donc l'Ordonnance de Villers-Cotterêts, et fournit un précédent juridique à l'élimination des autres langues que l'anglais en Europe. La supériorité sur toutes les autres qu'il accorde à trois langues d'Europe, l'anglais, le français et l'allemand, est assortie d'une égalité en trompe l'œil entre les trois langues choisies, puisqu'il permet en pratique d'utiliser l'anglais seul. C'est à bon droit que plusieurs pays d'Europe et non des moindres, l'Espagne ou l'Italie par exemple, ont refusé de ratifier ce protocole.

Le nombre de dépôts de brevets reflète moins l'inventivité technique d'une entreprise que sa volonté d'éliminer la concurrence. Les sociétés transnationales ont depuis longtemps l'habitude de déposer des flots de brevets à la « hauteur inventive » douteuse, ainsi que d'intenter des procès même si elles sont sûres de les perdre, afin d'augmenter les coûts des petites entreprises concurrentes. Les PME sont placées face à l'alternative de payer des licences indues (qui coûtent beaucoup plus cher que des traductions), ou de consacrer à d'interminables procès des ressources et du temps qui leur manqueront pour investir. En outre, les sociétés transnationales exercent une influence prépondérante sur l'Office Européen des Brevets, qu'elles financent. Ainsi ce protocole est aussi une attaque contre les PME.

Censé faciliter le dépôt de brevets, le Protocole de Londres aboutit en fait à des résultats nocifs :

- Faire paraître la France comme une puissance dominatrice et rompre la solidarité avec les autres pays soumis à l'impérialisme économique, financier et anglophone.
- Étouffer les PME sous un flot de textes et les contraindre à des dépenses improductives. Le coût d'une traduction par un professionnel est très faible en comparaison des surcoûts occasionnés par les achats de licence ou les procès.
- Astreindre en fait les entreprises françaises à rédiger leurs brevets en anglais.
- Assurer une rente aux cabinets de conseil et les pousser à recruter des ingénieurs anglophones.
- Donner force de loi à une langue étrangère qui fera foi en justice.
- Affaiblir le droit français de la propriété industrielle, face au droit anglo-saxon.
- Établir un précédent qui sera bientôt étendu aux normes, aux autorisations de mise sur le marché de médicaments, aux appels d'offres et aux contrats de travail.

Ratifier le Protocole de Londres fut ainsi une très grave faute politique, qu'un gouvernement soucieux des intérêts du pays devrait se hâter de réparer en le dénonçant avant que la nouvelle organisation de l'Office Européen des Brevets devienne effective. Une réflexion d'ensemble sur la stratégie à adopter pour défendre les intérêts des nations, et assurer la cohésion sociale de chacun des pays du monde, doit, ici encore, être centrée sur la relation essentielle entre langue et créativité.

4. Conclusion

La décision d'imposer à tous les pays d'Europe l'anglais comme langue de l'enseignement, dans l'enseignement supérieur d'abord, puis nécessairement dans l'enseignement secondaire, a été prise sans débat public, hors de toute procédure démocratique. Les tentatives de l'imposer sont à présent pressantes.

Contraints par leur spécialisation, les universitaires bornent leur pensée dans d'étroites limites, que restreignent encore leur ignorance de l'Histoire, de la société, et des relations internationales. Leur docilité et leur propension au suivisme achèvent de leur ôter tout esprit critique. Ce n'est donc pas d'eux que peut venir une réflexion lucide, mais du peuple et de dirigeants politiques soucieux des intérêts du pays.

Comme tous les projets de régression, celui-ci est paré des atours de la modernité, visant à présenter comme conforme à l'intérêt général un bouleversement qui ne profite qu'à une minorité déjà comblée. Sous couvert de faciliter la communication, il s'agit

d'évincer, sur le critère de richesse, la masse de la population hors de la culture scientifique.

L'abandon des langues nationales entraînerait une régression culturelle et sociale d'autant plus profonde qu'un tel projet ne peut pas réussir. Mais, malgré son échec, il aurait pour conséquence inéluctable de séparer les classes sociales, de creuser un écart entre les classes dominantes qui pourraient s'y adapter et les autres, qui seraient marginalisées quoique majoritaires. Des troubles incontrôlables en résulteraient bientôt.

Le péril est donc très grave, non seulement pour la France et pour les pays dont la langue française est la langue de communication, mais pour l'ensemble des pays soumis à cette tentative de nivellement culturel.

Toute initiative tendant à imposer ce projet doit donc être fermement rejetée.

Au contraire, les mesures proposées ici permettraient de revivifier l'usage du français comme langue de communication scientifique, de faciliter l'accès des francophones à la culture scientifique, et de redonner à la jeunesse le goût de l'étude scientifique. Elles contribueraient à susciter le sentiment de fierté modeste sans lequel aucune vie intellectuelle et sociale vraie n'est possible.

Mars 2013

1. Parmi de très nombreux exemples, l'un des plus significatifs et des plus nocifs fut l'acquiescement du gouvernement Balladur à ce que les négociations d'adhésion des pays de l'Est de l'Europe à l'Union européenne fussent menées exclusivement en anglais, alors même que ces pays avaient préparé leurs diplomates à l'usage du français et de l'anglais. En conséquence les postes dans les services de Bruxelles furent ensuite dévolus aux diplomates parlant l'anglais plutôt que le français, et les diplomates du monde entier se le tinrent désormais pour dit. Le gouvernement français nuisit ainsi volontairement aux intérêts de la France, mais vraisemblablement quelques membres de ce gouvernement ne portèrent pas tort à leurs intérêts personnels.

2. Un assez grand nombre de chercheurs britanniques sont installés depuis longtemps en France, où ils vinrent lorsque le gouvernement de Madame Thatcher détruisit des pans entiers de la recherche britannique. Dans les laboratoires, ils sont fréquemment chefs de projets puisqu'ils sont les plus aptes à les rédiger en les présentant en termes convaincants pour les experts anglo-saxons. D'autre part, chaque année, les instituts de recherche INSERM, CNRS, etc. rémunèrent des cabinets de formation pour expliquer à leurs chercheurs comment rédiger les réponses aux appels à projets de l'Union européenne. Coût total (temps + déplacement + prix payé au cabinet de formation) ?

3. Ici aussi, un exemple, parmi maints autres possibles :

Dans une maîtrise (M2) organisée conjointement par une École Normale Supérieure et une Université scientifique du Sud de la région parisienne, depuis plusieurs années un cinquième des étudiants sont étrangers, la plupart originaires d'Amérique latine. Tous apprennent le français en quelques mois, sans difficulté.

Mais les organisateurs, pour appliquer les ordres (disons les conseils très pressants) venus du ministère et leur faisant comprendre où était leur intérêt de carrière, ont décidé de «s'ouvrir à l'international». C'est déjà fait, penserait un gamin de douze ans, âge auquel le bon sens natif n'a pas encore été dévoyé par l'ambition : 20 % d'étrangers, que demander de plus ?

Nenni, car l'international, c'est l'anglais. Car derrière cet enseignement public se profile la perspective d'attirer de riches étrangers prêts à payer pour s'inscrire. Et donc, selon les organisateurs, il faut que des cours soient donnés en anglais pour faire venir des candidats désireux d'acheter leur diplôme, comme dans une école de commerce. Notez que la possibilité d'organiser des filières payantes sert de prétexte à réduire les dotations aux universités. (Notez aussi que les directeurs des écoles et les présidents des universités ont tout oublié de leurs études, et pour la plupart n'ont jamais fait de recherche et ont à peine enseigné.)

Pour valider ce cursus, il faut avoir suivi huit cours, au choix parmi un assez grand nombre. Les organisateurs ont donc demandé aux enseignants d'organiser huit cours en anglais, pour que n'importe quel étranger taxable et angloïdal puisse suivre un cursus entier en anglais en France. Et donc puisse obtenir un diplôme d'une université parisienne sans parler un mot de français (un cours optionnel leur permet d'apprendre le vocabulaire de base : profiteroles au chocolat, crème brûlée... mais civet de lièvre et jambon persillé sont en option, niveau II «perfectionnement»).

Ils ont demandé que huit volontaires se dévouent. Que huit âmes se sacrifient à Moloch.

Et bien TOUS les professeurs sauf un se sont portés volontaires. Et dans le conseil d'experts qui définit le programme TOUS les experts sauf un (près de la retraite) ont souhaité que l'enseignement tout entier fût donné en anglais.

L'un des enseignants reconnaît cependant que parler anglais le gêne pour communiquer avec ses étudiants français...

4. *Le Monde* daté du 1^{er} mars 2011.

5. Parler deux langues vivantes est obligatoire pour obtenir des diplômes scientifiques.

6. Enfreindre délibérément la loi est juridiquement une « faute grave », qui peut entraîner pour un fonctionnaire la révocation et pour un agent contractuel le licenciement sans indemnité.

7. La prospérité de l'hôtellerie des villes de congrès pourrait être une raison valable d'organiser des congrès, mais il serait de bonne gestion d'en imputer le financement au ministère du tourisme plutôt qu'à celui de la recherche !...

8. Les gouvernements successifs ont exprimé la volonté que les affaires publiques soient traitées en français, conformément à la Constitution et à la Loi (notamment le Premier ministre Jean-Pierre Raffarin, le ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Jean-Pierre Chevènement).

Table des matières

Pourquoi cette plaquette ?	3
Déclaration de l'Académie des Belles Lettres	4
Déclaration de l'Académie française du 21 mars 2013	5
La communication scientifique en français est vitale pour notre avenir	7
L'enseignement et la recherche doivent continuer de se faire en français dans les universités francophones	9
1. Enseigner en français	9
Le classement de Shanghai	10
Internationalisation des universités et attractivité	10
Enseigner l'anglais ou le français aux étudiants étrangers ?	10
Qualité de l'enseignement en baisse	11
Le français n'est pas condamné	11
Perte de domaines	11
Nécessité d'un débat	12
Conformisme, esprit de Munich, et école de classe	13
Où en est-on ailleurs ?	14
2. Faire de la recherche en français	14
L'anglais, <i>lingua franca</i> du monde moderne	14
Carrière, lectorat et désir de soumission	14
Domination des chercheurs anglophones	15
Baisse du niveau de la recherche	16
Rapports de force et sociologie de la recherche	16
Nécessité d'une politique linguistique intelligente	16
Politique éditoriale	17

Communication et enseignement scientifiques en langue française	
Nécessité d’une politique linguistique de la recherche	19
1. Urgence d’agir	19
2. Situation présente ; ses conséquences	20
2.1. Publications scientifiques	20
2.1.1. Les trois publics des publications scientifiques	22
2.1.2. Conséquences du monopole de l’anglais	25
2.1.3. Action aggravante de l’Union européenne	27
2.2. Enseignement	28
2.2.1. Mémoires rédigés en langue étrangère	28
2.2.2. Projet d’angliciser l’enseignement supérieur	29
2.2.3. Conséquences.	30
3. Propositions	36
3.1. Enseignement.	37
3.1.1. Principes : transmission des connaissances et service public	37
3.1.2. Cours universitaires et thèses	38
3.1.3. Publications	39
3.1.4. Attribution de crédits de recherche	40
3.1.5. Promotions	43
3.2. Échanges avec les pays francophones	43
3.3. Brevets d’invention	44
4. Conclusion.	45

Conception graphique et mise en page :
SyrinXcom (www.syrinx-communication.fr)

Imprimé en France par ICO Imprimerie - 21000 Dijon

Dépôt légal : Mai 2013

CONSTITUTION DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
du 4 octobre 1958

Article 2. - La langue de la République est le français.



LOI N° 94-665 DU 4 AOÛT 1994
relative à l'emploi de la langue française :

Article 11. - L. - La langue de l'enseignement, des examens et concours, ainsi que des thèses et mémoires dans les établissements publics et privés d'enseignement est le français, sauf exceptions justifiées par les nécessités de l'enseignement des langues et cultures régionales ou étrangères ou lorsque les enseignants sont des professeurs associés ou invités étrangers.